Edition quotidienne

Québec, Samedi, 6 Février 1892

12e année, No. 181

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE

Un an	$ 3 00
Huit mois	2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

L'abonnement est strictement payable d'avance

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an au comptant, d'avance	0 75

Bibliothèque du Parlement

L'ÉLECTEUR

JOURNAL DU MATIN

TARIF DES ANNONCES

Première insertion	$ 0 10
Autres insertions, si publiées tous les jours	0 05
Trois fois par semaine	0 06
Deux fois semaine	0 07
Avis de naissances, mariages ou décès	0 25

Les annonces suivantes seront insérées pour un centin le mot : Demande d'emploi.—Demande de domestiques ou employés.—Annonces pour chambres ou pension.—Annonces d'objets perdus ou trouvés.

Toute lettres, etc., concernant l'administration devront être adressées à BELLEAU & CIE., bureau de "L'ELECTEUR," 111 Côte Lamontagne, et toutes lettres, etc., concernant la rédaction, à ERNEST PACAUD Directeur de la rédaction.

BELLEAU & CIE, administrateurs

BUREAUX : 111, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec

ULRIC BARTHE, rédacteur

L'ELECTEUR

QUEBEC, 6 FÉVRIER 1892

L'œuvre du gouvernement Mercier

Un sujet que les bleus évitent comme le feu

L'honorable M. Mercier a exercé le pouvoir du 1er février 1887 au 16 décembre 1891, ou à vrai dire jusqu'au 7 septembre 1891, car de ce jour c'est l'officier du sénateur Abbott qui a pris les rênes en main.

Dans ces quatre ans et demi, qu'a fait le gouvernement Mercier ?

Voilà une question que nos adversaires éludent avec soin. Ils aiment mieux parler de la maison de M. Chs Langelier, du cheval de M. Carrier, et d'autres sujets de cette importance.

Aidez-nous, amis, à déjouer cette infâme conspiration du silence. Nous vous donnons ici, en abrégé, un aperçu de l'œuvre bienfaisante, libérale et patriotique du gouvernement Mercier.

Réformes financières

1o L'équilibre financier rétabli. Aux deux millions et quart de déficits accumulés par les administrations bleues de 1880 à 1887, succèdent les surplus de 1888 et de 1889, et sans la dépression du commerce de bois, qui échappe totalement au contrôle du gouvernement, cette heureuse progression se serait continuée l'an dernier.

2o Relèvement du crédit de la province, en empruntant à 4 p. c. au lieu de 4½ comme du temps de ses prédécesseurs et des 7 p. c. du gouvernement DeBoucherville.

3o Règlement des vieux comptes du fonds des écoles élémentaires avec Ontario, par voie d'arbitrage ; sur laquelle réclamation Ontario a de bon gré payé un premier versement de $100,000.

4o Règlement de comptes à l'amiable avec la cité de Montréal, par lequel la province a touché une balance de $125,000 sur laquelle les gouvernements précédents n'avaient jamais pu s'entendre.

5o Règlement de vieux comptes entre Ottawa, Ontario et Québec, sur lesquels les honorables MM. Mercier et Shehyn ont obtenu de bon gré de sir John Macdonald lui-même, une remise d'intérêts de $400,000.

6o Rachat des biens des Jésuites, propriété évaluée à $1,603,203 (rapport de L. S. Rivard, surintendant des B. J., 1er juin 1888) pour $460,000.

7o Prompte perception de l'impôt sur les corporations commerciales décrété par le gouvernement Chapleau, et qui n'avait pu être perçu par les trésoriers précédents ; $558,000 perçu de ce chef en une seule année par l'honorable M. Shehyn.

8o Dès l'arrivée du nouveau gouvernement aux affaires en janvier 1887, ordre est donné de tirer au net tous les comptes de l'ancien régime et de commencer une nouvelle comptabilité pour la nouvelle administration : ce qui a donné à celle-ci, dès le début, une vue d'ensemble exacte de la situation et lui a permis de la corriger.

9o Augmentation énorme de différentes sources de revenus, entre autres :

Terres de la Couronne

1886—$ 620,821.76		AUGMENTATION
1888— 918,627.77		
		$ 297,806.01

Administration de la Justice

1886—$ 219,374.63	
1888— 226,727.64	
	$ 7,353.01

Licences

1886—$ 307,392.38	
1888— 438,454.20	
	$ 131,061.82

Taxes sur les corporations commerciales

1886—$ 000,000.00	
1890— 130,212.74	
	$ 130,212.74

Soit une augmentation de $566,433.58 sur quatre chapitres du revenu en quatre ans.

Nous sommes en état d'affirmer que, grâce à l'excellente loi passée à la session de 1890 sur la proposition de l'honorable M. Shehyn, le revenu des licences s'est trouvé presque doublé en 1891 comparativement à 1886. Voici les chiffres exacts :

Revenu des licences

En 1886	**$367,392.38**
En 1891	**582,241.79**
Augmentation	**$274,849.14**

En une seule année, de 1890 à 1891, l'augmentation du revenu des licences a été de $150,343.58.

Sans la dépression du commerce de bois, qui n'est au reste que temporaire, le revenu des terres se serait aussi doublé en 1891 comparativement à 1886.

10o Réforme du tarif sur la coupe du bois et les rentes foncières, qui a eu pour effet de presque doubler le revenu des bois de la couronne ; réforme tellement sensée qu'elle a été adoptée par le gouvernement d'Ontario, et qu'elle a fait dire aux gens : " Comment se fait-il qu'on n'ait pas songé à faire ce changement avant M. Mercier, et que de millions la province perd depuis des années pour avoir préféré d'être gouvernée par les Chapleau, les Mousseau, les Ross et les Taillon plutôt que par Mercier ! "

11o Réorganisation du bureau du trésor, par la création d'un nouveau bureau de revenu qui, sans augmentation sensible du personnel, assure tout de suite, par une perception plus vigilante, une augmentation notable de revenu.

12o Prompt règlement du fonds d'emprunt municipal, que les précédents gouvernements avaient odieusement négligé en dépit des commissions dispendieuses qu'ils avaient créées pour s'en occuper spécialement et qui n'avaient abouti à rien. Le gouvernement Mercier a réglé à l'amiable, à la satisfaction des parties, sans aucun intermédiaire, avec nombre de municipalités, entre autres :

Sorel, où commissaires sur commissaires, le juge Mathieu, l'honorable M. Taillon, M. Racicot n'avaient pu aboutir à rien ;

Stanbridge (Missisquoi), dont les députés conservateurs n'avaient jamais rien pu obtenir de leurs amis ;

Sainte-Anne la Pérade, paroisse du Dr Ross, qui pendant toute sa carrière politique n'avait pu rien faire en ce sens ;

Saint-Romuald (Lévis) dont le conseil municipal était si heureux d'emprunter pour régler cette vieille créance, qu'il a célébré cette transaction par un grand banquet ;

Trois-Rivières, grâce au zèle de son député, l'honorable Art. Turcotte ;

Saint-Jean (Ile d'Orléans).

Et nombre d'autres.

Grands projets mis à l'étude

13o La *conférence interprovinciale* qui a donné le pas à notre province sur toutes les autres, la mettant à la tête d'un mouvement commun, arrêtant un programme uniforme pour toutes les provinces, indiquant le remède aux maux dont souffre chacune, cimentant ainsi l'union canadienne. Que les bons citoyens aident de toutes leurs forces M. Mercier à faire prévaloir les décisions de cette conférence, et l'on verra exécuter ce magnifique programme :

La confirmation du droit exclusif de législation sur les matières énumérées à l'article 92 de l'acte fédératif, et la fin des conflits qui ne cessent de surgir entre le pouvoir central et les législatures, en remettant le droit de désaveu des lois provinciales à Sa Majesté en conseil, comme avant la confédération ;

Egales facilités d'obtenir de promptes décisions judiciaires sur la validité de nos statuts comme des statuts fédéraux ;

Limitation à deux années, du délai requis pour faire déclarer inconstitutionnelles les lois provinciales ou fédérales ;

Choix de la moitié des membres du Sénat à l'avenir par les provinces, laissant le choix de l'autre moitié au pouvoir fédéral, mais pour une période limitée ;

Contrôle concurrent des législatures avec le parlement fédéral sur tous les travaux publics exécutés avec l'assistance des législatures ou des municipalités ;

Abolition de la loi fédérale sur le cens électoral ;

Pouvoir de nommer les magistrats stipendiaires, de police ou autres ;

Contrôle absolu du revenu provenant des honoraires payés ou payables sur les procédures judiciaires dans les cours provinciales ;

Droit d'émettre des commissions pour la tenue des cours d'assises ;

Mêmes pouvoirs que pour le parlement fédéral de passer des lois relativement aux privilèges des législatures ;

Pouvoir d'abolir le Conseil législatif sur un vote des deux tiers de l'Assemblée législative ;

Propriété absolue de toutes les terres de la Couronne au sujet desquelles il n'y avait pas de traité avec les Indiens avant la confédération des provinces, nonobstant tout doute qui pourrait être élevé à cet égard ;

Juridiction partielle sur les matières de banqueroute et de faillite ;

Droit de pardon et commutation pour les offenses contre les lois de la province ;

Détermination immédiate des frontières des diverses provinces et en particulier de la frontière nord de la province de Québec ;

Augmentation du subside fédéral aux provinces sur une base qui assurerait à la nôtre un revenu additionnel de $348,000.

14o *Agrandissement de la province*, pour lequel projet M. Mercier a déjà obtenu de bon gré, en partie du moins, le consentement de feu sir John Macdonald ;

15o Prise de possession de l'immense Nord, à coups de chemins de fer, dont un bon nombre sont déjà en marche ; ouverture du *back country* d'Ottawa par le chemin de fer de la Gatineau ; de Montréal, par le chemin du curé Labelle ; de Berthier et Joliette, par le Montréal et Lac Maskinongé ; de Trois-Rivières, par le Trois-Rivières et le Nord-Ouest ; de Québec, par le chemin de fer du lac Saint-Jean et le Québec, Montmorency et Charlevoix.

14o *Suppression des barrières de péage*, qui entravent tellement le commerce des villes et sont une si lourde taxe pour les cultivateurs.

15o *Empierrement des chemins*, ce qui serait un autre bienfait pour les campagnes.

Mesures bienfaisantes

16o *Règlement final de la question des biens des Jésuites*, grand acte de justice et de réparation, remarquable par une hardiesse d'exécution qui contraste vivement avec l'inaction et les tâtonnements des gouvernements précédents. M. Mercier n'a pas hésité, lui ; il s'est mis en relations directes avec l'autorité ecclésiastique, avec le Saint-Père lui-même. La mesure est si bonne, au reste, qu'elle a été votée à l'unanimité par l'Assemblée législative à sa séance du 28 juin 1888.

17o *Réforme partielle des licences* pour la vente des spiritueux dans le sens des demandes des sociétés de tempérance.

18o *Encouragement à la construction des ponts en fer* ; magnifique idée qui était peut-être venue à l'esprit de bien des gens, mais que personne n'avait jamais songé à réaliser. Elle est destinée à sauver des millions aux municipalités par une uniformité de structure qui rendra nos campagnes remarquables entre toutes et défiera l'œuvre des débâcles et des années. Il fallait pour qu'elle se réalisât une direction unique, et c'est ce que M. Mercier lui a donné.

19o *La nouvelle loi de colonisation* résumée en cinq lignes :

Le pin sacré n'est plus la propriété éternelle du *landlord* de nos forêts ;

Les doubles droits de coupe sont abolis ;

Le colon est usufruitier perpétuel de sa réserve, avec tous les droits qu'il peut avoir en cette qualité ;

Le colon a droit de couper du bois sur sa terre ;

Le colon a droit de vendre du bois.

20o *Subventions abondantes aux chemins de fer*, choisis parmi ceux qui peuvent le plus favoriser la colonisation, sans distinction de partis, à la seule condition d'être construits sans délai.

21o *Distribution équitable des deniers de colonisation* dans tous les comtés qui en ont besoin, qu'ils fussent conservateurs ou libéraux.

22o *Nomination de bons inspecteurs de colonisation* pour surveiller l'emploi des fonds, tel que réclamé en vain depuis 1868 par les principaux colonisateurs du temps, tels que Mgr Marquis, et par un comité spécial chargé d'étudier la question.

23o *Patriotique appel au curé Labelle*, un adversaire politique, pour effectuer une réorganisation complète de l'agriculture et de la colonisation.

24o *Création d'un ministère spécial d'agriculture et de colonisation*, dédaigneusement refusé par le gouvernement Ross.

25o *Nomination d'inspecteurs de manufactures* pour assurer l'exécution d'une loi passée le 9 mars 1885 par M. Taillon, mais restée lettre morte parce que ces gens-là se moquaient des ouvriers comme de leur dernière pantoufle ;

25o *Encouragement de l'immigration française et belge* ;

27o *Action énergique* contre l'exécution arbitraire de la loi fédérale qui enlève à la province le contrôle des chemins de fer qu'elle subventionne ; ainsi dans le cas du chemin de fer de Magog et aussi dans celui des embranchements du Pacifique, dénoncé par M. Nantel lui-même à l'Assemblée législative, séance du 12 juin 1888.

28o *Codification des statuts* ; une vieille affaire qui trainait depuis des années, menée rondement à bonne fin.

29o *Création d'une commission agricole* choisie dans les deux parties indistinctement, réalisation d'une idée prêchée depuis vingt ans par le clergé et tous ceux qui ont à cœur le progrès de notre agriculture.

30o *Eloquente et énergique protestation* contre l'abus du *veto* fédéral dans l'affaire des magistrats de Montréal ; voir rapport du conseil exécutif de la province en date du 2 octobre 1888.

31o *Protection des ouvriers de Hereford, de Sorel, de Bonaventure, etc.* ; action du gouvernement pour protéger de pauvres ouvriers contre les exactions de compagnies tories.

32o *Remise d'intérêts aux colons* : Vu la mauvaise récolte et pour activer la colonisation, le gouvernement accorde, à tous ceux qui prendront leurs lettres patentes dans un délai raisonnable, remise de tous les intérêts moins cinq ans.

33o *Retour aux sessions d'hiver* : sage mesure qu'on avait oubliée depuis 1878.

34o *Protestation* contre une décision de l'autorité fédérale, qui s'arrogeait d'elle-même la propriété de tous nos lots de grève ; nouvelle preuve de la vigilance infatigable du premier ministre contre tout empiètement sur les droits des provinces.

35o *Ce qu'a fait M. Mercier pour Québec :*

L'exposition provinciale de 1887 ;

Le chemin de fer du lac Saint-Jean ;

Le chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix ;

$10,000 pour les explorations préliminaires pour le pont ;

Garantie d'intérêt sur un million de piastres pour assurer la construction du pont ;

L'embellissement des principales parties de la ville, élargissement des rues autour du Palais législatif, mise en vente du terrain des Jésuites ;

Le choix de Québec pour la conférence interprovinciale ;

Le règlement de la difficulté des sociétés de bord, par l'intelligente entremise du Dr de Grosbois.

Construction d'une nouvelle école Normale, arrêtée par le coup d'Etat ;

36o *Ce qu'a fait le gouvernement Mercier pour Montréal :*

Des réformes judiciaires réclamées depuis longtemps, mais opérées par M. Mercier en dépit d'une lutte acharnée de la part de M. Taillon et de ses amis ;

Création d'une nouvelle cour de magistrats qui est une vraie bénédiction à en juger par le grand nombre d'affaires qu'elle expédie ;

Restauration du Palais de Justice ;

Construction d'une prison nouvelle, arrêtée par le coup d'Etat,

37o *Ouverture d'une grande route de colonisation* à travers toute la Gaspésie, réalisation de vieux projets qui trainaient depuis des années dans les tiroirs de M. Flynn ;

38o *La province représentée* à la convention nationale de Nashua, au Congrès de l'Association forestière à Atlanta (Georgie), à la réunion de l'Association internationale des expositions universelles, au Congrès Catholique de Baltimore, etc.

39o *Nominations excellentes* ; la plupart recevant l'approbation de nos adversaires ;

40o *Renouvellement partiel du Conseil législatif*, le gouvernement, dans chaque cas, n'appelant que des hommes représentant dignement les grands intérêts intellectuels et matériels du pays ;

41o *Prompt secours aux incendiés* de Hull, $5,000 votées en juin 1888 ;

42o $10,000 aux incendiés de Saint-Sauveur ; secours empressés aux victimes de l'éboulement de la rue Champlain.

43o $50,000 pour grains de semence aux cultivateurs en détresse.

44o Ecoles gratuites du soir pour permettre aux ouvriers de s'instruire et de se mettre en état de lutter contre la concurrence.

45o Augmentation de la rémunération des jurés et des témoins de la Couronne, de 50 cents à $1.50 par jour.

46o Abolition de la taxe sur les municipalités pour l'entretien des aliénés.

47o Création du Mérite Agricole pour anoblir la carrière agricole.

48o Prime de 50 cents par tonne sur la betterave à sucre, pour encourager une industrie que le gouvernement fédéral cherche à tuer au profit de ses amis les grands raffineurs de sucre.

49o Dons généreux aux institutions de charité.

Voilà une poignée de faits tangibles.

Nous n'avons pas la prétention de mettre en un seul numéro de journal tout le bien qu'a fait M. Mercier. Mais en voilà assez pour fournir ample matière aux réflexions de l'électorat.

Quelques-unes des raisons pour lesquelles les loyaux orangistes d'Argenteuil doivent supporter M. Abbott et le parti conservateur :

Parce que M. Abbott a toujours tenu ferme aux principes de notre illustre ordre et n'a jamais faibli dans la défense de notre cause ;

Parce que le parti conservateur du Canada a toujours été l'ami des orangistes et lutte actuellement dans la province d'Ontario pour obtenir un acte d'incorporation pour notre ordre ;

Les orangistes doivent se montrer reconnaissants envers leurs amis, et entre les mains de M. Abbott, de sir John A. Macdonald et de M. Mackenzie Bowell, la glorieuse bannière du protestantisme sera conduite à la victoire.

Votez pour écraser les émissaires de Beaudry et de Laflamme, qui s'efforcent actuellement à assurer la défaite du fidèle frère Abbott ;

Rappelez-vous le meurtre atroce de Hackett, et que Louis Riel, le meurtrier du frère Thomas Scott, sera bientot encore sur le sol canadien.

C'est seulement en envoyant au Parlement des hommes tels que le frère Abbott qu'on renversera la domination romaine dans le Bas-Canada.

Donc aux bureaux de votation, loyaux orangistes, et enregistrez vos votes en faveur d'Abbott et de la liberté.

Rappelez-vous que l'associé d'Edward Blake est l'irlandais papiste Anglin et qu'il est de votre devoir juré de faire de l'opposition à un tel homme jusqu'à la mort.

Boodlages de M. Pelletier sur l'argent de Mme Larochelle

" Au commencement de mai 1891, je me rendis de nouveau chez M. Pelletier à Québec, je lui dis : "Vous m'avez toujours laissé entendre que l'indemnité était pour les créanciers, mais vous ne m'avez jamais donné d'état de comptes. Je veux en avoir un et m'assurer si je puis racheter ma maison." Il me répondit : "L'indemnité n'est pas pour vous, c'est pour les créanciers, et ils peuvent la réclamer." Il me prétendit alors avoir payé diverses sommes à même l'indemnité. "Il me reste $206.00 en tout, dit-il." C'était la première fois qu'il m'admettait avoir reçu l'indemnité. Il se dit prêt à me donner ce montant. Je lui dis : "Puisqu'il n'y a pas moyen d'avoir plus, j'aime autant prendre $206.00 que de ne rien avoir."

. . . .

La dernière fois que j'ai vu M. Pelletier, il me prétendit avoir payé $90.00 pour le service funèbre de mon mari. J'ai découvert depuis que tel n'est pas le cas. Un débiteur de la succession de mon mari avait déposé $127.00 entre les mains du Rév. M. Morisset, curé de Saint-Anselme. Ce dernier demanda à M. Pelletier l'autorisation de payer à la fabrique les $90.00 dues pour ce service. M. Pelletier y consentit, et M. le curé paya le service et remit la balance des $127.00 à M. Pelletier.

(Extraits de la déclaration de Mme Larochelle, prise devant témoins le 28 janvier 1892.)

L'éloquence des chiffres

Régime conservateur

	Recettes	Dépenses
1880	$ 2,342,412 32	$ 2,830,022 80
1881	3,191,778 99	3,566,612 07
1882	3,419,370 94	3,628,229 16
1883	2,755,707 21	3,096,943 27
	$11,709,269 46	$13,121,807 30
		11,709,269 46
Déficit		$ 1,412,537 84
1884	$ 2,823,565 30	$ 3,124,619 94
1885	2,926,147 95	2,956,733 86
1886	2,949,562 15	3,032,607 25
1887	2,965,566 62	3,288,797 78
	$11,664,842 02	$12,382,758 83
		11,664,842 02
Déficit		$ 717,916 81

Régime national

	Recettes	Dépenses
1888	$ 3,738,228 39	$ 3,365,032 36
1889	3,627,932 20	3,543,618 64
1890	3,536,495 79	3,881,672 95
1891	3,457,144 32	4,095,520 45
	$14,359,809 70	$14,885,844 40
		14,359,809 70
		526,043 70
Recettes spéciales		191,936 69
		$ 334,107 01

Cet écart est expliqué par la différence entre 1886 et 1891 pour le service des intérêts, lequel est d'environ $300,000.

Le gouvernement n'est pas à proprement parler responsable de cette nouvelle dette, dont une bonne partie avait été contractée par ses prédécesseurs, et le reste pour des subsides de chemins de fer votés par les deux côtés de la chambre.

Il ne faut pas non plus manquer de porter au crédit du gouvernement Mercier la création d'un amortissement sur tous les subsides payés par la province, en sortes que ces subsides se remboursent eux-mêmes en soixante ans.

Au reste, il n'y a pas de comparaison possible entre cet écart de $300,000, et les déficits des gouvernements bleus, qui était d'un million et demi de piastres pour la période 1880-1884, et de près de trois-quarts de million pour la période 1884-1887.

Que valent en présence de ces chiffres les reproches d'extravagance adressés au gouvernement Mercier ?

TEMOIGNAGE DE M. WHELAN

" Relativement à l'affaire des $10,000 remises à M. Pacaud, je tiens à dire et je vous autorise à répéter que M. MERCIER ET SON GOUVERNEMENT SONT AUSSI ÉTRANGERS A CELA QUE L'HOMME DANS LA LUNE. " His hands are clean, " et je regrette qu'il y ait malentendu à ce sujet. Je suis prêt à répéter cela dans n'importe quelle assemblée. "

(Déclaration faite par M. Whelan, à St-Laurent, en novembre dernier, en présence de MM. L. H. Senécal, Hector Cadieux, Ch. Champagne, M. P. P., A. E. Poirier, E. N. St-Jean, J. C. de LaDurantaye, Forest, Lomer Gouin, P. Lemieux et H. J. Cloran.)

CE QUE LA PROVINCE A GAGNE

Les cabaleurs bleus recommencent à dire que la transaction avec le syndicat Cooper pour assurer le parachèvement du chemin de fer de la Baie des Chaleurs a fait perdre de l'argent à la province, et qu'il eût mieux valu accepter les propositions de M. J. J. McDonald.

La question est facile à résoudre.

Voici la vérité telle qu'établie devant la Commission royale par tous les témoins et les propres lettres officielles de McDonald et de ses associés.

PROPOSITION DE MM. MCDONALD & CIE

1 Balance des subsides votés avant la dernière session	$260,000
2 Un subside additionnel de	400,000
3 Pour le pont Cascapédia	50,000
Total	$710,000

MONTANT ACCORDÉ A MM. COOPER & CIE

1 Balance des subsides votés avant la dernière session	$260,000
2 Le subside additionnel de 800,000 acres de terre converti en argent à raison de 70 cts l'acre, dont la moitié seulement payable comptant, soit	$280,000
3 Pour le pont Cascapédia	50,000
Total	$590,000
Différence en faveur de la transaction faite avec MM. Cooper & Cie	$120,000

Nos adversaires dirons peut-être que nous omettons $280,000 dans le montant accordé à Cooper & Cie, valeur des seconds 35 cents du subside en terres converti en argent, tout comme Macdonald a omis gauchement, pour ne pas dire malhonnêtement, et pour servir sa cause, les $260,000 des anciens subsides. Nous répondrons d'avance : oui, et il était nécessaire d'omettre ce montant dans l'état ci-dessus et de le considérer à part, pour rester dans notre rôle de journaliste honnête, respecter nos lecteurs en nous respectant nous-même, et renseigner complètement le public sur toute l'affaire.

Que dit la loi au sujet de ces seconds 35 cents, produits des subsides en terres convertis en argent ?

La loi dit que ces seconds 35 cents seront payables seulement quand les terres auront été localisées, vendues et *payées*, pas avant.

Depuis 1882, les gouvernements ont accordé, comme subsides à diverses compagnies de chemins de fer, 13 millions d'acres de terre ainsi convertissables, et à peu près tous sinon tous convertis en argent.

Nous vendons seulement 125,000 acres de terre par année en moyenne, en sorte que ces terres ne seront pas toutes vendues avant 105 ans, à compter d'aujourd'hui.

Mais il ne suffit pas que les terres soient vendues, il faut qu'elles soient *payées*, le gouvernement ne devant lui-même payer qu'à même l'argent reçu sur le prix de telles ventes.

Les colons ont six ans pour acquitter leurs terres, et bien souvent ils en prennent trente et plus.

On peut donc affirmer, sans crainte d'être contredit, que toutes ces terres ne seront pas vendues et *payées* avant 150 ans, tant celles octroyées à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs que celles octroyées aux autres compagnies.

Et ce qui plus est, ces créances éventuelles provenant des seconds 35 cents ne rapportent pas d'intérêt avant échéance.

Pas un banquier n'oserait offrir seulement $50,000 comptant pour ces $280,000 payables comme elles le sont, sans intérêt, et à une époque absolument indéterminée et fort éloignée, par les enfants de nos petits enfants ; et encore ! Mais admettons un instant, pour le bénéfice de la discussion, que ces seconds 35 cents valent réellement $50,000 comptant et nous arriverons au résultat suivant :

Macdonald demandait en tout	$710,000
Cooper & Cie se sont chargés de l'entreprise moyennant $590,000, porté à l'état ci-haut, plus $50,000, valeur en argent comptant des $280,000 payables d'ici à 105 ans, soit	$640,000
Différence en faveur de la transaction faite avec MM. Cooper & Cie	$70,000

Boodlages de M. Pelletier sur les comptes d'arpenteurs

De M. L. P. de Courval, d'Arthabaskaville :

$150	
175	
800	
500	
	$1,625

De M. Léonce Stein :

$ 80
500
175
100
500
500
75
100
100
80
100
615
600

A ajouter plusieurs autres montants qui, avec les précédents forment un total d'environ	**$4,500**
Pour l'élection de Chicoutimi	**1,000**
Total	**$7,125**

M. Flynn et les travaux de colonisation de Gaspé

Nous avons parlé l'autre jour des efforts que fait M. Flynn pour s'attribuer le mérite des octrois votés pour les travaux de colonisation dans la Gaspésie.

Depuis qu'il est devenu ministre, il a écrit lui-même aux conducteurs de ces travaux, en leur remettant l'argent qui leur était dû et avait été retenu par le lieutenant-gouverneur Angers depuis six mois, pour leur faire remarquer que c'était à son influence qu'ils devaient cette munificence.

Mais les électeurs de la Gaspésie sont trop intelligents et ont trop de cœur pour se laisser prendre à une telle imposture.

On peut en juger d'ailleurs par le fait suivant.

Hier, M. A. F. Carrier, ex-député de Gaspé, nous a communiqué une lettre à ce sujet qu'il a reçue de M. Damase Gasse, de Sainte-Anne des Monts, un des conducteurs de travaux de colonisation, qui lui permet de se servir de son nom, au besoin. M. Gasse n'a pas craint de mettre M. Flynn à sa place en lui répondant que ce n'est pas à lui qu'il reconnait le mérite des octrois de colonisation votés pour la Gaspésie, mais à M. Carrier et au *gouvernement* de l'honorable M. Mercier.

Il y a maintenant un département spécial pour l'agriculture et la colonisation, grâce à M. Mercier, qui l'a établi pour rendre justice aux cultivateurs de la province de Québec, en dépit de l'opposition des bleus et du vote de M. Flynn.

En conséquence, M. Flynn, commissaire des Terres, n'a rien à voir dans les travaux de colonisation.

De quel droit usurpe-t-il les fonctions de son collègue M. Beaubien ?

Quelques extraits des livres de comptes de M. Whelan

E. Beaudet, trésorier du comité bleu	**$3,000 00**
Théofred Hamel	**1,000 00**
L'honorable Jean Blanchet	**1,000 00**
Pour l'élection de M. TAILLON	**400 00**
McConville, candidat de Joliette	**1,700 00**
P. E. LEBLANC, candidat à Laval	**600 00**
M. Doherty, candidat à Montréal-Centre	**500 00**
L'honorable M. Lynch	**1,500 00**
SIR A. P. CARON	**700 00**

Elisée Beaudet......$3,000, 2 chèques de $1,500 sur B. N. A.

McConville et son associé Renaud, $1,700 par lettre et par traite de Renaud.

No 9. W. W. Lynch......$1,500 par chèque à l'ordre de Poupore sur B. N. A.

Jean Blanchet......$500 par traite.

Sir A. P. Caron pour l'élection de CASGRAIN, $500 sur lettre de son secrétaire, aussi $200 à A. Benoit pour Chalifour, 12 octobre 1886.

P. LEBLANC......$500 par traite, $100, billets.

TAILLON pour Montcalm, $400. Pas de billets ni de lettre, mais données en argent à Omara, à Edmond St-Louis et J. Dufresne. Le billet de Leblanc pour une partie à Doherty......$500, billet donné à P. escompté pour et payé par W. E. F.

P. G. Huot......$350, billet.

Théo. Hamel......$1,000, chèque sur B. N. A.

L'administration financière du gouvernement De Boucherville

Le 1er juillet 1874, la province de Québec n'avait pas de dettes, et elle avait en caisse une somme de $948,001.43.

Le 1er juin 1878, le passif de la province était comme suit :

Emprunt du 1er mai 1874, portant intérêt à 5 p. c., £800,000 sterling	$ 3,893,333 33
Emprunt du 1er mai 1876, portant intérêt à 5 p. c., £860,000 sterling	4,185,333 33
	8,078,666 66
Emprunt à la Banque de Montréal, du 13 décembre 1877, portant intérêt à 7 p. c.	500,000 00
Estim. du mont. requis pour compléter le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental	2,680,876 13
Balance des subsides accordés aux chemins de fer par actes de la Législature, non payée	1,716,010 06
	$12,975,552 91

M. De Boucherville, qui reproche à M. Mercier d'avoir emprunté pour payer les dettes de ses prédécesseurs et pour finir le réseau des chemins de fer, est le même qui augmentait d'année en année le service des intérêts dans les proportions suivantes :

1874-75	$ 154,666.66
1875-76	254,461.11
1876-77	407,176.01
1877-78	482,661.02

Il augmentait les dépenses dans cette proportion :

1874	$1,963,685.69
1875	2,364,360.39
1876	2,355,050.00
1877	2,514,147.30

Mais il n'augmenta pas les revenus en proportion, et accumula les déficits :

DÉFICITS DE BOUCHERVILLE

1874	$ 23,910.05
1876	74,170.66
1877	558,689.14
	$ 656,769.85
Moins surplus de 1885	46,843.00
	$ 605,926.85

(Voir Comptes publics, tableau E.)

Et c'est M. de Boucherville, le père de la dette provinciale et des déficits, qui redemande aujourd'hui au peuple les clefs de la caisse !

Suite à la quatrième page)

ECHOS POLITIQUES

De *La Justice* :

Le *Chronicle* nous apprend que le capitaine Baker sera élu à Lévis parce qu'il n'a perdu aux dernières élections qu'avec 100 et quelques voix.

Pour l'information du confrère, nous dirons que M. F. X. Lemieux a été élu avec une majorité de 228.

⁂

Fier de son nom de chaussure,
Abbott a mis de travers
Son *MacIntosh* à doublure
De *castor piqué*. . . . de vers.

⁂

La lutte se poursuit activement dans le comté de St.-Jean. M. Marchand est retenu chez lui par une attaque de grippe, mais ses amis se sont mis à sa disposition pour contrecarrer les efforts désespérés des meneurs de M. Molleur.

⁂

La *Minerve*, le *Monde* et l'*Etendard*, dans des compte-rendus fantaisistes mais peu enthousiastes, réclament timidement une prétendue victoire au lieu de la veste réelle remportée par leurs amis à la grande assemblée de Ste. Anne de la Pérade. Le *Star*, qui pourtant consacre son premier Montréal à supplier ses lecteurs de faire tous leurs efforts pour appuyer le gouvernement de l'usurpateur, avoue que la grande majorité de l'assemblée était évidemment en faveur de M. Mercier et que les orateurs ministériels ont eu toutes les peines du monde à se faire entendre.

L'ELECTION DE SOULANGES

(Du *Herald*)

Le *Canal de Soulanges* aidé de tout le parti conservateur vient de donner à M. Bain une majorité de 118 voix. Depuis quelques semaines il était évident que les bleus étaient déterminés à faire élire leur candidat, quelles que soient les sommes d'argent qu'ils dussent dépenser. Aussi, jamais l'argent n'a été aussi abondant dans le comté.

Le canal de Soulanges a été un de leurs principaux *engins* d'élection. Les billets de $20, $10, $5 et $2 et les bouteilles de whiskey distribuées çà et là ne sont qu'une insignifiance comparés à la corruption exercée avec ce canal. Les ingénieurs y sont allés il y a quelques jours pour faire les tracés. Ils employèrent avec eux plus de 100 libéraux.

On a gardé ces hommes à l'ouvrage jusqu'à aujourd'hui, mais il est presque certain qu'ils vont être renvoyés ces jours-ci, leur utilité ayant cessé puisque l'élection est gagnée. Les libéraux firent une lutte sérieuse, mais depuis quelques semaines ils s'apercevaient de l'inutilité de leur travail vu les votes nombreux que les torys *achetaient* tous les jours.

L'élection va être immédiatement contestée.

De l'abus des télégrammes

La circulaire suivante vient d'être adressée à tous les évêques d'Italie par le Secrétaire d'Etat :

" En vue des inconvénients qui se sont produits et qui peuvent facilement se renouveler en recevant des demandes de faveurs par le moyen de télégrammes, le Saint-Père a prescrit que dorénavant, en règle ordinaire, toutes les Sacrées-Congrégations et les autres administrations ecclésiastiques romaines n'acceptent pas de semblables demandes faites par le susdit moyen.

" Les mêmes motifs de non-acceptation étant également valables pour les curies épiscopales, Sa Sainteté m'a chargé d'adresser, comme je fais, cette circulaire à l'épiscopat italien, pour que les pasteurs des diocèses se conforment aussi à cette prescription.

" CARDINAL RAMPOLLA.

" Rome, 10 décembre 1891."

Dans le diocèse de Québec, voici ce qui a été réglé à ce sujet depuis longtemps : " Les demandes de dispense par dépêche télégraphique peuvent avoir de si graves inconvénients que j'ai résolu de n'en admettre aucune, et de répondre de la même manière, excepté quand il s'agit d'un ou de deux bans, et encore ne devrait-on avoir recours, pour un ou deux bans, à ce mode de communication, que dans une certaine nécessité." (Circulaire No 41, du 10 avril 1875.)

Le drame de Memphis

Miss Alice Mitchell et miss Lillie Johnson, ayant déjà été décrétées d'accusation pour meurtre au premier degré par le grand jury de Memphis (Tennessee), pour avoir assassiné miss Freda Ward, la semaine dernière, en lui coupant la gorge dans la rue, viennent d'être traduites devant la cour d'assises de cette ville afin de faire connaitre leurs moyens de défense.

Le crime a causé une telle sensation et il est entouré de circonstances si scandaleuses que le parquet de Memphis a résolu de mettre les accusées en jugement danz le plus bref délai possible. La conduite de miss Mitchell depuis son arrestation est absolument inexplicable, et la prisonnière n'a pas manifesté jusqu'à présent le moindre regret du crime qu'elle a commis. Il est évident que cette jeune fille a perdu tout son sens moral et l'on en profite pour la faire passer pour folle.

Les deux prisonnières ont été conduites à la cour d'assises en voiture fermée, et leurs visages étaient cachés par une voilette épaisse. Miss Johnson, qui prétend qu'elle ignorait absolument le projet sanguinaire de miss Mitchell lorsqu'elle est sortie avec elle en voiture, a déclaré qu'elle plaiderait la non-culpabilité. Quant à miss Mitchell, son avocat a annoncé qu'il plaiderait pour elle la folie momentanée.

Aussitôt après l'accomplissement de cette formalité, les accusées ont été reconduites à la prison du comté, et comme le procès doit avoir lieu très prochainement, on n'a même pas essayé de les faire remettre en liberté provisoire sous caution. En attendant, l'avocat de Miss Mitchell s'occupe dès maintenant de remplir les formalités nécessaires pour tâcher de la faire déclarer folle. Dernier détail ; malgré les recherches les plus minutieuses, il n'a pas été possible de retrouver le rasoir ou le couteau avec lequel Miss Mitchell a égorgé son ancienne amie.

Etudiant en médecine

Coupable de meurtre

New-York, 4 fév.—Le procès de Carlyle Harris, l'étudiant en médecine accusé d'avoir causé la mort de sa femme, s'est terminé hier. Le jury a rendu un verdict de meurtre au premier degré.

Il y avait quinze jours que ce procès durait. Harris avait épousé une jeune fille du nom de Potts, mais avait tenu la chose secrète. On dit qu'Hélène Potts a été empoisonnée par une dose de morphine que son mari lui donna.

Harris était loin de s'attendre à un pareille verdict, tout pendant son procès, il est resté calme et plein d'espoir, protestant de son amour pour Hélène et de sa parfaite innocence. La mère de l'accusé n'a pas manqué une seule séance de la cour pendant ces quinze jours.

Quand les jurés ont déclaré qu'ils trouvaient Carlyle William Harris coupable de meurtre au premier degré, le prisonnier est devenu d'une pâleur mortelle et s'est mis à sangloter. Sa mère a été prise d'une crise nerveuse et a répété à plusieurs reprises : " Cela est faux, faux, faux ! "

Ce verdict surprend tout le monde, car d'après le témoignage des premiers médecins de cette ville et les expériences des experts, on s'attendait que le jury ne pourrait s'accorder.

Harris a tout le temps cru que l'affaire se terminerait par son acquittement et qu'il échapperait à la fatale chaise électrique.

Lord Salisbury à Exeter

Londres, 4 février.—Dans le discours qu'il a fait récemment à Exeter, lord Salisbury attribue les résultats des élections de South Molten et de Rosendale à l'absence de quelques influences personnelles, ajoutant que si le vote unioniste augmentant autant ailleurs qu'il avait augmenté dans ces endroits, qu'une majorité unioniste leur serait bientôt assurée. L'orateur dit encore que l'on devrait remarquer que les Irlandais cherchaient toujours à obtenir toutes sortes de concessions de M. Gladstone. " La première concession, continua lord Salisbury, en amènera beaucoup d'autres qui finiraient par mettre les protectioniste en Irlande entre les mains des prêtres, lesquels ont toujours combattu contre nous."

NOUVELLES DU JOUR

Le pont du Sault

Le pont du Sault n'est pas encore pris. Les vieux disent qu'il ne prendra pas cette année. Si la navigation entre les deux villes n'était pas si difficile, nous serions tentés de dire : tant mieux, car la navigation d'été n'en sera que plus vite ouverte.

Attendu

M. Girouard, député de Jacques-Cartier, est attendu prochainement, de retour de son voyage d'Europe.

Candidats ouvriers

Le Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec et de Lévis se réunira samedi, afin de procéder au choix de candidats ouvriers pour les élections provinciales.

Un dîner de gala

Son Honneur le juge Bossé a donné hier soir un dîner de gala. Etaient présents : les juges de la Cour d'Appel et de la Cour Supérieure, le procureur-général, l'honorable M. T. C. Casgrain, Mgr Pâquet et M. l'abbé Louis Pâquet.

L'hôtel "Fortress"

Le dernier appel d'un versement de 40 p. c. a été remis aux actionnaires de l'hôtel "Fortress." Le versement de 10 p. c. sera employé aux frais de liquidation de la compagnie et s'il reste de l'argent, il sera remis aux parties intéressées.

Echo de l'explosion de la fabrique de tissus

Deux importantes actions pour dommages sont entrées en cour contre les directeurs de la fabrique des tissus de la Pointe-au-Lièvre détruite, le 12 février 1891, par l'explosion que l'on sait. Dans l'une de ces actions, Marie Caroline Therrien, parente d'une des victimes de l'explosion, est demanderesse. Elle poursuit MM. Andrew Paton, R. W. Heneker, Robert Brodie, John Turnbull et l'hon. M. A. Cochrane au montant de $10,000.

L'autre action au montant de $2,600 est intentée par M. Siméon Hamel qui a reçu des blessures incurables lors de la même explosion.

"Mardis-gras"

Des gens vêtus en Lucifer, Béelzébuth, etc, jouant le rôle anticipé de " Mardis-gras" se sont amusés à se promener, jeudi soir, dans les rues de St-Roch. Quelques-uns sont entrés dans certaines maisons au grand effroi des femmes. C'est là une pratique que la police et le bon sens détestent souverainement. Gare à qui de droit.

Pique-nique

Les officiers de la baterie " B " ont fait jeudi leur pique-nique annuel, au lac Beauport.

Frappé de paralysie

Nous regrettons d'apprendre que M. O. Jacques, conseiller municipal, a été frappé de paralysie.

Election

Les messieurs suivants ont été élus officiers de la compagnie des chars urbains de la rue St-Jean, pour l'année courante : G. G. Stuart, président ; Philippe Gingras, W. McWilliams, W. De Quincey Sewell, F. M. Ryder et Z. Vandry, directeurs.

Avis

Le soussigné employé depuis environ 30 ans comme teneur de livres pour la compagnie Russell, du Château St. Louis, ayant laissé pour cause de changement de propriétaire, a ouvert un bureau d'agence générale et de collection et s'occupera de vente de propriété et de tout autre effet.

S'adresser à
ED. F. MARIER,
No. 356, rue St. Jean,
Québec.

E. J.—1 mois 3 fév.

Quarante heures

Les Quarante Heures auront lieu à Ste-Anne de la Pocatière, le 7 ; au couvent de Ste-Croix, le 9 ; au Sacré-Cœur de Marie, le 11 ; à l'hôpital de Montmagny, le 13.

Triste accident

James John Murphy, de Kouchibougonac, en travaillant au bois au camp d'Harry Whelan, à la tête de la rivière Kouchibouguac, s'est donné un coup de hache au talon. Il se fit une affreuse entaille par laquelle il perdit tout son sang dans l'espace de vingt-quatre heures. Son cadavre fut ramené chez lui, où le docteur Thomas Bourque tint une enquête. Le défunt était âgé de 20 ans.

Gravement blessé

Un M. Boudreau, qui travaillait au moulin à scie Culligan, à la rivière Jacquet, s'est fait prendre entre la courroie et une roue en mouvement. Il a reçu des blessures si graves qu'il expira quelques heures après. Boudreau était marié et demeurait à Campbelton.

Salle Jacques-Cartier

Auditoire immense encore hier soir à la salle Jacques-Cartier. Le succès dépasse l'attente même des propriétaires de ce théâtre si populaire. Les Japonais sont réellement d'une force merveilleuse. L'équilibre n'a pour eux aucun secret. Ceux qui n'ont pas encore assisté aux représentations de cette troupe devront se hâter. Elle ne donnera plus maintenant que trois représentations : deux soirées et une matinée demain après-midi.

La semaine prochaine une excellente compagnie d'artistes de premier ordre tiendra l'affiche.

Le programme surpassera tout ce qui a été donné dans ce genre à Québec.

Sachons encourager les gérants du Théâtre gaieté qui procurent ainsi à notre ville un amusement permanent.

Le code criminel

Au nombre des importantes mesures qui seront passées à la prochaine session du parlement fédéral, il y a l'acte concernant le code criminel. Cet acte, qui devait passer à la dernière session, a pour but de rendre uniforme la procédure criminelle dans toutes les provinces du Dominion. Il sera présenté dès le commencement de la session et donnera tout probablement lieu à une longue discussion.

L'église de St-Sauveur

Les Révérends Pères Oblats de St-Sauveur pensent que les décorations de l'intérieur de leur église seront terminées à Pâques.

Protonotaire apostolique

Le vicaire-général, du diocèse des Trois-Rivières, M. C. O. Caron, a été élevé à la dignité de Protonotaire Apostolique *ad instar*. Mgr Caron célèbrera son jubilé épiscopal le 24 du mois courant.

Chars urbains

Depuis quelques jours la compagnie des chars urbains de la Basse-Ville fait circuler sur sa voie deux nouveaux chars ouverts.

Le public voyageur, en général, ne trouve pas ces chars fort commodes en hiver.

Compagnie du Richelieu

L'ancien bureau de direction de la compagnie du Richelieu a été réélu :

Voici :—Hon Thos. McGreevy, John Paterson, J. Grenier, Wm. Wainwright, N. K. Connolly, W. G. Murray, Hector McKenzie, M. Connolly, Joseph Louis.

A une réunion subséquente du bureau de direction, l'hon. T. McGreevy a été élu président et MM. A. H. Plimsol et L. J. Lajoie, ont été nommés auditeurs.

Il y a 13,500 actions de $1,000 chacune. Voici les noms de quelques-uns des actionnaires avec le nombre de leurs actions :

A M. Crombie, 2,174 ; J. S. Meredith, 1,125 ; R. Moat & Cie, 938 ; la Banque Nationale, 875 ; J. Walker, 875 ; la City and District Savings Bank, 850 ; A. Demartigny, 830 ; N. K. Connolly, 600 ; J. M. Smith, 400 ; John Patterson, 400 ; Burnett & Cie, 350 ; B. J. Johnson, 300 ; MacDougall & frères, 235 ; W. G. Murray, 225 ; la succession P. T. Delvecchio, 157 ; L. O. Ratté, 150 ; la succession W. Murray, 117 ; J. Louis, 112 ; la succession Alexander Murray, 100 ; H. S. McDougall, 100 ; Robert French, 100 ; Aug. Ed. Warren, 84 ; Thomas Wilson, 75 ; William McKenzie, 75 ; Alex. Sewell, 70 ; Frank Ross, 65 ; capt. William Burn, 60 ; J. P. Cleghorn, 60 ; William Wainright, 50 ; Hon. Henry Starnes, 50 ; John Simon, 50 ; Thomas Swinyard, 50 ; Nichols et Merler, 50 ; l'hon. Thomas McGreevy, 50 ; la succession W. G. Murray, 50 ; Hector Mackenzie, 50 ; Joel Leduc, 50 ; F. H. Henshaw, 50 ; Jacq. Grenier, 50 ; T. H. Dunn, 50 ; Michael Connolly, 50.

Fête de la Purification

Voici le programme musical de la fête de la Purification dimanche à l'église des Jésuites :

MESSE

Kyrie, Gloria, Sanctus et *Agnus*, de la messe brève de Gounod ; *credo* de la messe de Juvin, par le chœur de l'orgue de l'église des Congréganistes de Saint-Roch.

Solistes : MM. Lamontagne, Bruneau et Lachance.

Offertoire.—*Ave Maria*, de Schubert, par Mme Dr Samson.

Communion.—*Le ciel a visité la terre*, cantique par M. Jos. Lamontagne.

Organiste, M. L. Dessane. Directeur, M. A. Drolet.

VÊPRES

Psaumes harmonisés par le quatuor Gounod.

SALUT

O cor amoris Victima, de Lambillotte, solo et chœur, par Mme Dr Samson et le quatuor Gounod.

Ave Maria, de Rossini, par le quatuor Gounod.

Parce Domine, par le chœur.

Tantum ergo, harmonisé par A. Dessane, chanté par le quatuor Gounod.

Organiste, M. Ernest Gagnon. Directeur, M. L. Dessane.

La semaine religieuse

Fêtes de la semaine

Dimanche, 7 févier.—V Ep. St-Romuald.
Lundi, 8 février.—S. Jean de Matha.
Mardi, 9 février.—St-Raymond de Pennafort.
Mercredi, 10 février.—Ste-Scholastique.
Jeudi, 11 février.—Ste-Geneviève.
Vendredi, 12 février.—St-Ildefonse.
Samedi, 13 février.—Les 26 martyrs du Japon.

Offices des Eglises de Québec

Basilique N.-Dame de Québec.—Messes basses le dimanche à 5h., 6h., 7h., 8h.—Grand'messe à 10hr. Vêpres à 7 h.

Eglise de la Basse-Ville.—Messes basses le dimanche à 6. h. 20, 7h.—Salut à 5h.

Eglise St. Roch.—Messes basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10h.—Catéchisme à 1h. Vêpres à 2h.

Congrégation de St. Roch.—Messe basse à 6½h.—Grand'messe à 10h. Vêpres à 2h. Sermon et Salut à 7h.

Congrégation de la Haute-Ville.—Messes basses à 5½, 6 et 7h.—Sermon et Salut à 5h.

Eglise St-Jean-Baptiste.—Messes basses à 5½, 7 et 8h.—Grand'messe à 9½h. Catéchisme à 1h. Vêpres à 2h. Archiconfrérie à 6½h.

Eglise St-Sauveur.—Messes basses à 5½, 6½, 7½ et 8½h.—Grand'messe à 9½h. Vêpres à 2h., et Archiconfrérie à 6h.

Chapelle N.-D. de Lourdes.—Messes basses le dimanche à 6½ et 7h.

Ce qu'il faut éviter pendant les élections

1o Le parjure ou faux serment, qui est un péché mortel dont l'absolution est *réservée* dans cette province.

2o Le mensonge, qui peut facilement devenir un péché mortel.

3o Les calomnies et les médisances.

4o La violence et les menaces, qui sont un attentat à la liberté des autres.

5o L'ivrognerie, qui empêche de donner son suffrage en homme raisonnable, et qui est quelquefois la cause de batailles sanglantes.

6o. La vente de son vote, qui est une trahison contre le bien public, un déshonneur pour celui qui fait ce marché, une preuve qu'il est indigne du droit de vote, un péché mortel de sa nature, dont il faut se confesser avec une contrition sincère, si on a eu le malheur de trafiquer de son vote comme d'un objet négociable.

7o. L'engagement de *ne pas aller voter*, en retour d'une certaine somme d'argent, ce qui est une véritable trahison. Car on favorise indirectement un candidat en qui l'on n'a pas confiance, et on prive de son vote un homme que l'on en croit digne. Il n'est pas nécessaire de rappeler que c'est une faute d'engager quelqu'un à faire ce que les lois ou sa conscience lui défendent, et que Dieu jugera un jour les candidats, les électeurs, et tous ceux qui prennent part aux élections.

La Semaine Religieuse.

Avis

M. O. Drouin, de la maison L. Drouin & frère, libraires à St-Roch, désire informer ses amis et le public en général qu'il continuera, au même poste qu'autrefois, 96 rue St-Joseph, St-Roch, à exécuter toutes espèces d'ouvrages d'imprimerie, à des prix modérés.

j e 2sem.

CHRONIQUE MORTUAIRE

DROLET.—Au faubourg St-Jean-Baptiste, le 4 février, à l'âge de 15 ans, Alvine Drolet.

FERLAND.—A l'Hôtel-Dieu, le 3 du courant, à l'âge de 67 ans, M. Narcisse Ferland, ancien charretier.

SAMSON.—Le 4 du courant, à l'âge de 5 ans et 8 mois, Marie-Virgine-Carméla, enfant de M. Isaïe Samson.

LAGUEUX.—Le 3 du courant, à l'âge de 11 ans et un mois, Joseph-Amédée, fils de M. Irénée Lagueux.

TONDREAU.—Le 4 du courant, à l'hôtel-Dieu, demoiselle Marguerite Tondreau, à l'âge de 68 ans.

Etablissement d'Hortculture
DE
TOUROUVRE
DIRIGE PAR
MONSIEUR C. EON

Ancien jardinier Chef, au Chateau de Banal-Bois. (Ardennes Belges)

Fleurs et Légumes,
Spécialités de primeurs,
Corbeilles de table,
Fleurs pour bals et soirées,
Exécution de commandes
dans les douze heures.

ADRESSE:
F. X. MERCIER
Tourouvre,
Ste-Anne de la Pérade.
(TELEPHONE)

Québec, 29 novembre—E. J. 2ms.

"German Syrup"

Remède pour le Group et la Toux

Pour les enfants il faut qu'un remède soit absolument sûr. Il faut qu'une mère ait autant de confiance à ce remède qu'à son livre de prière. Il faut que ce remède soit sans ingrédients incertains, violents ou dangereux. Il faut qu'il soit sans reproches tant dans son matériel que dans sa fabrication. Il faut qu'il soit facile à administrer, facile et plaisant à prendre. Il faut que l'enfant l'aime. Il faut qu'il soit prompt dans ses effets, soulageant immédiatement, comme les maladies des enfants viennent vite, augmente vite, et finissent d'une manière fatale ou autrement en très peu de temps. Il ne faut pas seulement qu'il les soulage vite, ils faut aussi qu'il les guérisse promptement, parce que la constitution des enfants perd sa force quand ils sont enfermés trop longtemps. Il faut que ce remède soulage avec de petites doses. Pour un enfant, une grande quantité de remèdes n'est pas nécessaire. Il ne faut pas que ce remède diminue l'appétit ou la santé de l'enfant. Toutes ces considérations s'appliquent aux grandes personnes comme aux enfants, et font du Sirop Allemand de Boschee, le remède favori des familles. (3)

GRAND BAL DE GALA
AU
Patinoir de Québec
SAMEDI, LE 6 FEVRIER

Pas de nègres

Les costumes religieux ne seront pas admis.

Les messieurs portant costumes de femmes ne seront pas admis.

Admission.—Les souscripteurs en costume seront admis gratis, s'ils ont enregistré leurs noms et pris un billet pour l'occasion.

Admission générale au patinoir : 25cts.

Siégea réservés : 10cts extra.

Le thé sera servi entre 9 et 10 heures pour les adultes seulement.

Le secrétaire se tiendra au Patinoir, de 11 h. a. m., à 1 h. p. m., et de 2 h. 30 p. m. à 6 h. p. m., à la disposition des personnes qui désirent acheter leurs billets ou réserver leurs sièges.

THEATRE GAIETE

JOS. BEAUPRE & BRUNELLE..... Propriétaires
H. BRUNELLE Gérant

UN AUTRE PROGRAMME INTERESSANT

Semaine commençant le 1er février

La troupe japonaise impériale de Shintaros

Supérieure à n'importe quelle autre troupe japonaise

Neuf merveilleux artistes

Engagement spécial des musiciens prodiges

EMERY et RUSSELL

Jouant sur différents instruments

KAMOCHI

La fille mystérieuse

Matinées : Mardi, jeudi et samedi

PRIX : 10, 15, 20 et 30 CENTS

N. B.—Les billets complimentaires et de saison sont cancellés pour cette semaine, ceux de la presse exceptés.

Réservez vos sièges par téléphone au No 845.

AUX AMIS DE LA CAUSE NATIONALE

LE COMITÉ NATIONAL
TIENT SES BUREAUX OUVERT
CHAQUE JOUR
No 34 rue Desjardins, (H. V.)

Tous les amis de la cause nationale, de passage à Québec, sont invités à rendre visite au comité pour y donner des nouvelles de la campagne électorale.

On y trouvera toutes les informations demandées.

C. A. P. Pelletier,
Président.
Amédée Robitaille,
secrétaire.

TELEPHONE 852

A LOUER

Pour la Saison 1892

L'hôtel Albion, Québec

COMPRENANT LA GRANDE PROPRIETE QUI se trouve en face, et occupée maintenant par le CLUB QUEBEC, le tout faisant de l'HOTEL ALBION l'un des plus beaux Hôtels de notre ville et qui sera complété par les améliorations suivantes :

Nouvelle salle à diner	Nouveaux escaliers
Nouvelle cuisine	Nouvelles fenêtres
Nouvelle salle d'échantillons	Nouvelles chambres de bain
Nouvelles chambres à coucher	Nouvelle plomberie
Nouvelles closets	Nouvelles peintures
	Nouvelles tapisseries

CLOCHES ELECTRIQUES
ET
Chauffée entièrement à la vapeur

Address :
WM. COWAN

NOTIONS D'AGRICULTURE

Conseils, recettes, extraits etc. Un vol. de 312 pages par J. E. POULIOT. Prix en librairie 50 cts. par la malle 60 cts. A vendre chez MM. Filteau, Garant, Chaperon et Langlois, libraires, ou chez l'auteur, 29 rue Garneau, à Québec.

27 jan.—E. J. 1ms.

PARFUMERIE
—DU—
MONDE ELEGANT

EAU DES FÉES
Pour la jeunesse perpétuelle des cheveux
EAU SUÉDOISE
Pour blondir les cheveux.
EAU DE TOILETTE Houbigant
Pour les soins de la peau.
PATE DENTIFRICE à la Glycerine
Pour les soins de la bouche.
SACHETS PEAU d'ESPAGNE
Pour parfumer les vêtements.

—CHEZ—
P. MATHIE,
PHARMACIEN,
28 Rue Saint - Jean
(QUEBEC)

Bonne pension

Toute personne qui désirerait une bonne pension pourra s'adresser au No. 42, Côte Lamontagne. On sera certain d'avoir à cette pension, une table et des chambres très confortables à des prix raisonnables.

3 fév.—J. E. 1ms.

AVIS

Isaac Tristram Coffin, du Château de la Madeleine à Boulogne-sur-mer, ci-devant capitaine dans le vingt-unième régiment des fusiliers écossais de Sa Majesté, demandera, à la prochaine session de la Législature de Québec, la passation d'un bill pour l'autoriser à vendre les Iles de la Madeleine, léguées par feu sir Tristram Coffin à son neveu John Townsend Coffin, à charge de substitution en faveur du dit Isaac Tristram Coffin, puis, après celui-ci, en faveur de ses enfants mâles.

MONTAMBAULT, LANGELIER & LANGELIER,
Procureurs du requérant.

Québec, 12 janvier 1892.
E 1 m.—11 janv.

DEMANDE

On demande une institutrice diplômée pour école élementaire, et munie de bonnes recommandations.

Adressez,
THEODULE TURCOT,
Sec.-Trésorier,
Thedford-Mines, P. Q.

30 janv.—E. 1s.

GRANDE OUVERTURE
SAMEDI
LE 9 JANVIER

Nous avons acheté le stock de MM. Chartrand & Picard au montant de $30,000.00 que nous allons vendre à grand sacrifice. Il faut que le tout soit vendu, d'ici au 1er mai. Venez en masse voir ce grand sacrifice sans précédent. Tweed depuis 20cts à $2.00. Etoffes à robes tout laine 12c. Indienne de 15c. pour 8c.

N'oubliez pas chez

Bouchard & Trudelle

COIN DES RUES
Du Pont et Saint-Joseph

Québec, 4 janvier—E. J.

MASCARADE
AU
RONDA PATINER DU PALAIS

JEUDI, 4 FEVRIER 1892
COMMENÇANT A 8 h. P. M.

Grande parade dans les rues, départ du marché Montcalm. à 7 h. p. m.

ADMISSION :—Patineurs en costume, 25 c.; spectateurs, 10 c., dames en costumes, gratis.

M. KERWIN
30 janv—e j Propriétaire

CHEMIN DE FER
Quebec, Montmorency et Charlevoix

COMMENCANT LUNDI le 19 OCTOBRE 1891 les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec pour Ste-Anne	Arrivent à Québec de Ste-Anne
à 7.55 a. m.	à 7.10 a. m.
5.40 p. m.	1.05 p. m.

AVIS.—Les samedis, le train laissera Ste-Anne à 12.30 p. m. au lieu de 12.00 et arrivera à Québec à 1.35 p. m.

LES DIMANCHES

Départ de Québec pour Ste-Anne	Arrivent à Québec de Ste-Anne
à 7.45 a. m.	à 7.10 a. m.
2.00 p. m.	1.05 p. m.
5.40 p. m.	5.05 p. m.

Pour les taux spécial et et des passagers s'adresser au surintendan

G. S. GRESSMAN,
Gerant.
WR. RUSSELL.

GRANDE REDUCTION

POUR QUINZE JOURS SEULEMENT

20 P. C.

De remise sur tous les Articles de fantaisie

Le plus beau choix d'articles propres pour Cadeaux de Noël et du Jour de l'An, se trouve chez Dery, 40, rue St-Pierre, Québec.

CRAYONS et Plumes en or, Porte-plumes en nacre de perle, Ivoire, Chêne, Etc. Grande variété de Boîtes à toilette en vieil argent, peluche, bois ; Boîtes à ouvrage et à papier et enveloppes ; Albums de toutes sortes ; Boîtes à toilettes pour messieurs ; Porte-feuilles et porte-cartes de tous genres. Superbe assortiment de livres de prières et Chapelets, monture en argent, etc. Aussi, un grand choix d'articles de bureaux, au plus bas prix.

☞ Une visite est sollicitée avant que d'acheter ailleurs

I. P. DERY
LIBRAIRE
No. 40 Rue Saint-Pierre
☞ TELEPHONE No. 23.

26 déc.—E. ss.

Le Vin d'Oporto
DES INVALIDES

JE, PAR LA PRESENTE, CERTIFIE QUE J'AI analysé avec soin deux bouteilles du vin d'Oporto portant le nom de "Invalids Port" et d'après le résultat de cette analyse, tel qu'on peut le voir dans le rapport analytique, je suis d'opinion que le vin est libre de toute adultération et est un vin d'Oporto sain, bon et agréable.

(Signé)
CHARLES E. CASSAL, F. G. S. F. C. I.

Analyste public pour les paroisses de Kensington et St-George, Carré Canovre, membre de la Société des analystes publics et du Conseil de l'Institut Sanitaire.

Chaque bouteille porte le nom des expéditeurs

Clode & Baker, Oporto

Prix $1.25 le Pot, $14 la Caisse

☞ Demandez-les à votre épicier ou au marchand de vin

—EN GROS CHEZ—

Whitehead & Turner
QUEBEC

TABOURETS
(PIANOS STOOLS)
Pour Orgues et Pianos

TABOURETS en cerisier,
TABOURETS en noyer tendre,
TABOURETS en noyer noir,
TABOURETS finis en ébène,

Avec couverture en crin, en peluche moirée, ne peluche de soie, etc., etc.

En vente à très bas prix chez
ARTHUR LAVIGNE
Editeur de Musique
5--Rue de la Fabrique

ON DEMANDE à l'Agence de Placements et d'Annonces, rue du Pont, 36, Québec, 4 gérants de bureau, 3 commis de magasin, 2 machinistes ingénieurs, 4 sculpteurs, 2 bons barbiers, 1 solliciteur (canvasser), 6 agents pour diverses lignes, 30 bûcherons, 20 charretiers.—Au bureau des dames : 30 servantes, 5 bonnes cuisinières, 6 filles de magasin, 2 pour bureaux, 3 modistes, 2 sténographes.—Les services de l'Agence sont gratuits pour les employeurs et les servantes.—Vente, achat, location et échange de propriétés.

—2, 4 et 5 fév.

APRÈS
L'inventaire

Nous venons de clore
notre Inventaire

LES
Resultats

De l'année 1891, sans être extraordinaires, sont très

Satisfaisants

Pour Nous

GRAND
MERCI
A NOS CLIENTS

Deux légers accidents par le feu, pendant l'année, nous ont laissé une foule de Marchandises que nous devons débarrasser à tout prix.

Un lot de Marchandises légèrement teintes de fumée, que nous avons rachetées des assurances à vil prix.

Nous vendons sans Egard

Pendant le Mois de Février

Pas de blagues,
Pas de demi-mesure

Marchandises
a Bon Marche

Dans tous les Départements

Soyez-y à temps et à vous d'en profiter

SYNDICAT
DE
QUEBEC

207 rue St-Joseph

A LOUER

Un très beau logement, de 11 chambres, peinturé et tapissé à neuf, a prix modéré.

S'adresser à
168 rue du Roi
St. Roch.

3 fév.—j. e. jno.

Un magasin au No. 198 rue St-Paul, occupé actuellement par M. J. L. O. Vidal & Fils.

AUSSI : Une partie du magasin occupé par J. W. Reid, au No. 200 rue St-Paul.

Québec, 25 jan.—E. J. 1ms.

A la Rivière-du-Loup, près de la station I. C. R., une magnifique maison de commerce en général, 2 étages bâtis en brique *solide* ; le premier étage pour un magasin et aussi une cave, 5 chambres dans les 2ème et 3ème étages. Un temps suffisant sera accordé pour les paiements. On pourra en prendre possession au 1er MAI prochain.

Pour information s'adresser à
J. B. A. CHAMBERLAND, N. P.
Fraserville.
ou à L. F. KRONSTROM,
No. 10 rue Wolfe, Lévis.

30 jan.—E. jno.J.

Maison confortable No 188 rue St-Valier, 8 chambres, vaste terrain, environ 45x98 pieds. Grande boutique à 2 étages occupée comme poste de charron depuis près de 50 ans. Grande remise, boutique et maison, louées séparément s'il le faut. Cette propriété conviendrait très bien à un poste de menuisier, de marchand de bois, d'embouteilleur de bière, etc. Logement visible de 1 h. à 5 h. p. m.

Le propriétaire se retirant des affaires vendra à grande réduction son outillage de charron et l'ouvrage fait.

J. E. BOILY, notaire,
21 rue St-Joseph St-Roch, Québec

Québec, 2 février 1892—E. 1ms

Cette excellente maison située No 28 à 30 rue du Palais, avec cour, jardin, étable et hangard.

Aussi une autre maison de 8 chambres, avec étable si on le désire, No 20 rue du Palais. Visibles de 2 à 4 hrs. p. m.

Aussi logement de 4 chambres, même rue.

ALPH. POULIOT, agent
No 27 rue du Palais,
ou No 10 rue Donacona

2 février 1892—E j. n. o.

Au numéro 25, rue St Louis en parfait ordre

S'adresser à
L. A. TASCHEREAU,
ou C E TASCHEREAU N. P.

4 fév.—E. 1 sem.

Cette maison de première classe, No 48 Rue Ste Geneviève, Cap, maintenant occupée par K. G. Fraser, Ecr.

S'adresser au
Dr HAMEL
21 Ste Ursule,
ou à LABRECQUE et BELANGER,
18 Rue Buade.

Québec 4 fév.—E. 2 sem.

Maison a vendre

A VENDRE à termes très avantageux, cette résidence de première classe, avec étables, remise, cour et jardin, qui est occupée maintenant par le révérend Lennox Williams. Gaz, eau, fournaise à eau chaude.

E. G. MEREDITH,
Notaire public.
22, rue St-Pierre.

Québec, 9 janvier—E. J.

UN MERVEILLEUX
PHONOGRAPHE

EST MAINTENANT EXPOSÉ POUR TRÈS peu de temps au

No. 58 Rue Saint-Joseph, St-Roch

On pourra y entendre un choix considérable de chansons, quartettes, discours et morceaux de fanfare et aussi plusieurs chansons exécutées par nos meilleurs chantres québecquois.

Une invitation spéciale aux dames.

Ouvert tous les jours de 9 h. a. m. à 12 p.m.

22 janvier—E. J. 2s.

TELEPHONE 853

263, RUE SAINT-PAUL
(QUÉBEC)

Québec, 15 jan.—E. J.

Une guérison certaine par l'Eau St-Léon

Montréal, 7 sept. 1891.

Cie d'Eau Minérale de St-Léon

Messieurs—J'ai beaucoup de plaisir à certifier l'efficacité de l'Eau St-Léon. Depuis six ans je souffrais d'indigestion au point que l'heure des repas était pour moi le temps le plus désagréable de la journée. Vous comprenez que dans ces circonstances j'ai essayé presque tous les remèdes brevetés et autres qui étaient annoncés, ainsi que diverses eaux minérales sans aucun succès jusqu'à ce que, il y a deux mois, on m'engagea à essayer votre célèbre eau de St-Léon, ce qui amena un résultat que je considère comme merveilleux. J'ai constaté que ces effets augmentaient graduellement et en deux mois j'ai été complètement guéri.

W. H. BRADWELL
Canadian Express Office
84 et 86 rue St-François-Xavier, Montréal.

En vente en gros et en détail
—CHEZ—
MME N. LAFORCE
No. 3 Port Dauphin, Quebec

Dissolution de Société et Liquidation des Affaires

Causées par la mort de François Allaire, un des associés

GRANDE
VENTE A REDUCTION
Sans précédent

Nous offrons maintenant, et pendant deux mois seulement, notre fonds de commerce, à un sacrifice énorme, en vue de la dissolution de la société Allaire, Fils & Cie, qui est occasionnée par le décès de M. François Allaire, un des associés.

Considérant qu'il est absolument nécessaire de disposer pour le 1er Mars prochain de notre assortiment considérable, afin de pouvoir régler avec les héritiers, nous avons reduits les prix de nos marchandises, dans plusieurs cas, au-dessous des prix coûtants.

REDUCTION IMMENSE SUR PIANOS : 25 P.C.

Prix ruineux sur les Harmoniums

Les Harmoniums W. Doherty & Co, et W. H. Cornwall & Co, seront vendues à moitié prix.

Musique en feuille ; Couverts de pianos ; Violons ; Archets ; Accordéons ; Consertinas ; Bancs de Pianos ; Porte-musique.

Moulins à coudre et à tricoter, depuis $5. Moulins à coudre " Quebec B ", " Domestic " et " Standard " à moitié prix.

Moulins à tricoter " World Star " à moitié prix.

AUSSI : Quatre maisons en brique blanche à trois étages, en ordre parfait, contenant toutes les améliorations modernes, et la maison actuellement occupée par les soussignés, comme magasin, située au coin des rues St-Jean et St-Stanislas, Haute-Ville, étant un des meilleurs postes de commerce de Quebec.

A SACRIFICE : 2 chevaux ; 2 voitures d'hiver ; 2 voitures d'été ; 2 sets de harnais.

Allaire, Fils & Cie
En Liquidation.
Coin des Rues St-Jean et St-Stanislas
HAUTE-VILLE, QUEBEC

12 jan.—E. J. 2ms.

La Compagnie de Navigation du

Richelieu et Ontario

AVIS AUX ACTIONNAIRES

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario, aura lieu au bureau de la Compagnie, à Montréal, **Mercredi, le 3 Février** prochain, à midi, conformément à la quatrième clause de l'acte d'incorporation de la Compagnie.

Les livres de transfert seront fermés du 18 Janvier au 4 février prochain, (les deux jours inclusivement.)

Par ordre du bureau de direction.

J. N. BEAUDRY,
Secrétaire.

E.—15, 18, 20, 22, 25, 27 et 29 jan. 1 et 3 fév.

CANADA LIFE ASSURANCE CO.

AVIS

ON DEMANDE un agent et inspecteur actif et d'énergie pour la ville et le district de Québec, qui devra donner tout son temps aux affaires de la Compagnie.

W. MARLING,
Agent.

Adressez : Boîte 615, Bureau de Poste, Québec.
Québec, 22 janv.—E 3fs.

Après l'Inventaire

—A LA—

MAISON BLANCHE

Résultat satisfaisant

AYANT TERMINÉ NOTRE INVENTAIRE, avec un magnifique résultat, nous avons décidé d'offrir d'ici à deux mois, à nos clients et à nos pratiques, des avantages tout à fait exceptionnels.

35 p. c. de Réduction

seront donnés sur tous les achats au comptant pendant cette période sur les marchandises suivantes :

Tweeds pour Habillements, Serges et Coating, Draps, Meltons et Ratine pour Pardessus.

AUX DAMES

Etoffes à Manteaux, Imitation de Loutre, Etoffes à Robes, Points à Rideaux Cachemires noirs et de couleurs Tapis pour Tables et Pianos Broderies de toutes sortes Soies et Satins assortis

Dentelles de toutes couleurs,
Manteaux et Robes de Baptême

La Balance de nos PELLETERIES sera vendue à 50 centins la piastre

HUOT & LANGEVIN

MAISON BLANCHE
No. 123 RUE SAINT-JOSEPH
(QUEBEC)

Vente à l'encan

La propriété au coin des rues St-Joseph et St-Ours, dépendant de la succession Frs. Bédard, CONSISTANT en un lot de 42 x 64, avec maison et dépendances

SERA VENDU

Sur les lieux, au coin des rues St-Joseph et St-Ours, mercredi, **3 février** prochain, à 2 h. p. m. précises.

Pour autres détails, s'adresser à

ELIE HAMEL,
Exécuteur,
ou à LS. LECLERC,
Notaire.

26 jan.—E. au 3 fév.

ON DEMANDE un gérant de bureau avec $300. Un associé pour affaires faciles et au comptant, petit capital. Un collecteur, 3 machinistes, des agents pour vendre, des apprentis, des sculpteurs ; encore 30 bucherons et des charretiers pour chantiers. **96, rue du Pont, Québec.**

ON DEMANDE 20 servantes, 8 cuisinières, 9 bonnes d'enfants, 2 filles commis de bureau ; 1 fille pour magasin. **96, rue du Pont, Québec.**

A VENDRE de suite bas prix 2 magnifiques propriétés, tout le confort, l'une à Charlesbourg l'autre à Beauport, renseignements **96, rue du Pont, Québec.**

L'agence **Employment Exchange, 96, rue du Pont, Québec**, se met gratuitement à la disposition des employeurs et des servantes qui s'adressent à elle pour toute la Province. Correspondance dans tout le Dominion.

ON DEMANDE à louer ou à acheter dans le faubourg St-Jean petite maison de 6 à 8 appartements, s'adresser **96, rue du Pont, Québec.**

TOILES ET COTONS!!

Marchandises de Ménage

Comme les années précédentes nous avons fait cette année de grands achats de TOILES, COTONS et autres marchandises à l'usage des familles, que nous venons de recevoir directement des manufacturiers les plus en renom. Les conditions tout à fait avantageuses auxquelles nous avons placé nos commandes, nous permettent d'offrir au public l'assortiment le plus considérable à de bas prix sans précédents et de donner un

Escompte de 10 par cent

pour argent comptant, pendant un mois, sur les marchandises suivantes

Cotons Horrocks et Crewdson,
Coton sharting Dacca,
Cotons blancs Canadiens
Cotons pour draps de lits et oreillers.
Couvrepieds blancs et de couleurs.
Toile à Nappes.
Serviettes de toilette et serviettes de bains.
Toile et serviette à verre.
Toile d'Irlande unie et ouvrée.
Toile pour draps de lits et oreillers.
Couvertes blanches et de couleurs et une grande quantité d'autres marchandises de ménage.

ESCOMPTE SPECIAL DE
10 PAR CENT

pour argent comptant pour un mois seulement.

GLOVER, FRY & Cie.

Elixir Resineux Pectoral

MARQUE DE COMMERCE.

Voulez-vous ne plus tousser? Faites usage de l'Elixir Resineux Pectoral, le grand remède du jour contre la TOUX, le RHUME et autres affections de la Gorge et des Poumons.

De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de communautés religieuses, de médecins distingués attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation.

A défaut d'espace nous ne donnons que le certificat suivant :

Montréal, 27 mars 1889.

Après avoir pris connaissance de la composition de l'**Elixir Resineux Pectoral**, je crois de mon devoir de le recommander comme un excellent remède contre les affections des poumons en général.

N. FAFARD, M. D.
Professeur de chimie à l'Université Laval.

En vente partout — 25 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Proprietaire
Joliette, P. Q., Canada.

CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST JEAN

Le et après **Vendredi, 1er janvier 1892**, les trains partiront de la nouvelle gare, rue St-André, Québec, et y arriveront comme suit excepté les dimanche.

DEPART DE QUEBEC

7.30 A. M.—Express direct pour le Lac St-Jean, mardi, jeudi et samedi, arrivant à la jonction Chambord à 5.48 p. m. et à Roberval à 6.30 p. m.

4.15 P. M.—Train local de la malle pour Saint-Raymond tous les jours, arrivant à 6.45 p. m., et se rendant jusqu'à la Rivière à Pierre le lundi, mercredi et vendredi, y arrivant à 8.15 p. m.

ARRIVÉE A QUÉBEC

9.00 A. M.—Train local de la malle part de St-Raymond, tous les jours, à 6.30 a. m., et de la Rivière à Pierre à 5.00 a. m., le mardi, jeudi et samedi, arrivant à Québec à 9.00 a. m.

6.40 P. M.—Expresse direct part de Roberval à 7.30 a. m., le lundi, mercredi et vendredi (et de la jonction Chambord à 8.12 a. m.) pour Québec, y arrivant à 6.40 p. m.

20 minutes pour prendre le lunch au lac Edouard.

Un train spécial mixte partira de la Rivière à Pierre tous les samedis soir à 6.15, à l'arrivée du train du chemin de fer des Basses Laurentides venant de St-Tite pour Québec y arrivant à 10.15 p. m. Et partira de Québec tous les lundis matin à 2 heures pour la Rivière à Pierre et y fera raccordement pour St-Tite à 6.30 a. m.

L'Express direct, nord et sud, fait raccordement à la Rivière à Pierre avec le chemin de fer des Basses Laurentides, pour St-Tite, Grandes Piles, Trois-Rivières. On peut se procurer des billets de passage chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis et chez Suzor & Trudelle, 87 rue du Pont.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles et une quantité limitée de leurs effets de ménage GRATIS.

ALEX. HARDY,
Agent gén. fret et pass.

J. G. SCOTT,
Secrétaire et gérant.

31 décembre 1891.—E.J.

CHEMIN DE FER

QUEBEC CENTRAL

La ligne la plus courte entre Québec, Boston et New-York,

Service de trains solides.—Entre Québec et Boston, tous les jours, via Sherbrooke et White River Junction.

La seule ligne sur laquelle circulent des chars parloir et dortoir entre Québec et Boston et Québec et Springfield sans transbordement.

Le et après LUNDI, le 2 NOVEMBRE 1891, les trains circuleront comme suit :

EXPRESS — Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1 h. p. m., de Lévis à 1.50 h. p. m., arrive à la Jonction de la Beauce à 3.55 h. p. m., arrive à Sherbrooke à 8.00 p. m. arrive à Newport à 10.00 h. p. m., arrive à Boston à 8.30 a. m. ; arrive à New-York à 11.30 a. m.

Ce train court directement de Québec à Boston sans changement.

Chars Monarque, parloir, buffet et dortoir de Québec à Boston et de Québec à Springfield sans changement.

MIXTE—Quitte Québec par le bateau-passeur à 1.00 h. p. m., quitte Lévis à 1.30 p. m. ; arrive à la jonction de la Beauce à 5.40 p. m., arrive à St François à 6.30 p. m.

Les trains arrivent à Quebec

EXPRESS—Part de New-York à 4.00 h. p. m., de Boston à 7.45 h. p. m. ; de Newport à 6 h. a. m., part de Sherbrooke à 8.00 a. m. : arrivant à Lévis à 2.20 h. p.m., et à Québec par le bateau-passeur à 2.35 p. m.

Ce convoi court directement de Boston à Québec sans changement de chars.

Chars Monarque, parloir et dortoir, de Boston à Québec et de Springfield à Québec sans changement.

MIXTE—Quitte St-François à 6.00 h. a. m., arrive à la Jonction de la Beauce à 7.10 h. (a. m., arrive à Lévis à 10.00 h. a. m. et à Québec par le bateau-passeur à 10.15 h. a. m.

Tous les trains express sont chauffés à la vapeur venant de la locomotive.

CONNEXIONS

A Lévis et Harlaka Jonction avec l'Intercolonial à Sherbrooke avec le "Boston and Maine Ry." pour Boston, New-York et tous les autres points de la Nouvelle-Angleterre ; à Dudswell Jonction avec le "Maine Central".

Billets émis et bagage chèque pour toutes les places

FRANK GRUNDY,
Gérant-général.

J. H. WALSH,
Gérant du fret et des passagers.
Québec, 30 octobre 1891.

LOTION PERSIENNE

TRADE-MARK

Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rousseurs, le masque et autres taches de la peau,

La *LOTION PERSIENNE* est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable REMÈDE pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicinale, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est *brunie par le soleil*, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillérée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Puissance, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIETAIRE,
1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal.

Livres de comptes et Enveloppse

5 Caisses de chacun de ces articles viennent d'être reçues et tout sera vendu en détail au prix des **Jobs.**

AUSSI : Papier à écrire, encre etc., etc., au prix du **Gros.**

J. W. REID.

Québec 29 décembre—J. E. 2s

LE VIN DE PEPSINE DU DR ED. MORIN

Fait digérer les aliments gras sans causer aucune fatigue à l'estomac. Se vend dans toutes les pharmacies. En Gros chez Dr Ed. Morin & Cie, rue Dalhousie, Québec, 71a Rue St-Jacques, Montréal

Québec, 30 juin—E. J. 2s.

ASSURANCE CONTRE LE FEU

PHŒNIX

CIE D'ASSURANCE de Hartford Conn.
Établie en............1854
Capital............$2,000,000

SUCCURSALE AU CANADA
Bureau principal,
114, rue Saint-Jacques,
MONTREAL.

GERALD E. HART, - - - Gérant-Général.

La compagnie d'Assurance sur le feu PHŒNIX a un capital d'audessus de $100,000 déposé garantie au gouvernement de la Puissance.

Prenez une part d'assurance contre le feu dans cette Compagnie si recommandable, et toutes vos réclamations seront réglées promptement et libéralement.

J. G. BRUNEAU, Agent.
65, rue St-Pierre,
TELEPHONE 814

SUZOR & TRUDELLE, Sous-Agent,
87, rue du Pont.
TELEPHONE 763

POUR LES FETES!!

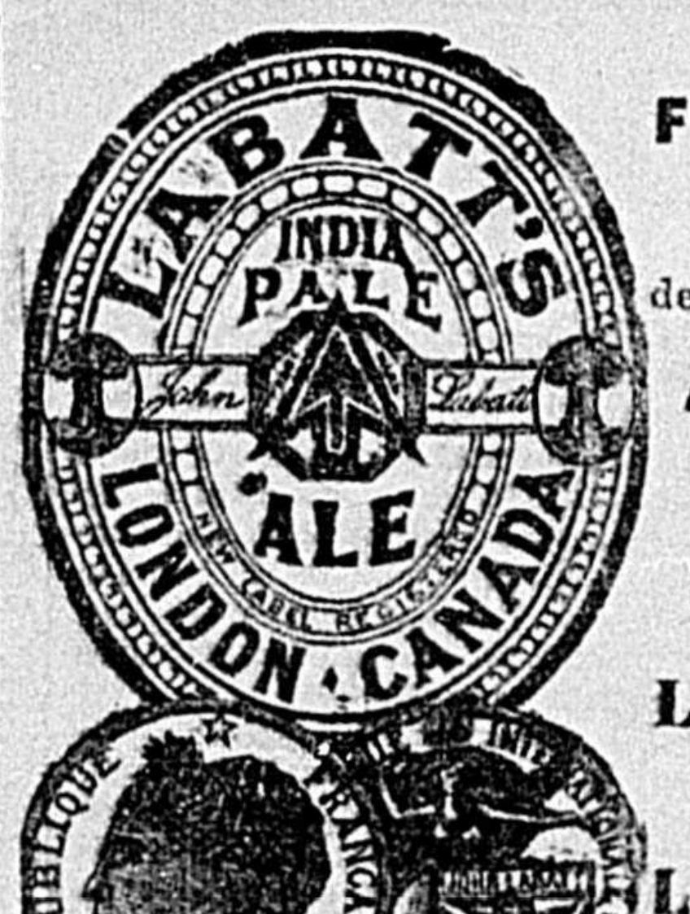

FAITES
Usage
de la célèbre
BIERE
&
PORTER
LABATT
DE
LONDON
ONT.

N. Y. MONTREUIL, Seul Agent,
277 RUE SAINT-PAUL

Québec, 19 décembre—E. J. 1ms.

Telephone 49 **Boite de poste 1097**

JAS. F. BELLEAU,

BUREAU CENTRAL D'ASSURANCES

DE PREMIERE CLASSE

EDIFICE BANQUE UNION, QUEBEC.

—:(ooo):—

La Puissante Compagnie d'Assurance Anglaise

GUARDIAN

(Fondée en 1821)

possède des CAPITAUX DISPONIBLES au montant de

$ 2,000 000

CETTE GRANDE CORPORATION EST ADMINISTR PAR LES PRINCIPAUX DIRECTEURS D LA BANQU D'ANGLETERR, SAVOIR:

THOMSON HANKEY, Ecr,
JS. E MORLEY, Ecr,
Le Très Honorable JOHN G. HUBBARD, M. P.,
DAVID POWELL, Ecr,
AUGUSTUS PREVOST,

et autres capitalistes distingués tels que

Le Très Hon. G. J. SHAW-LEFEVRE, M. P.,
HENRY JOHN NORMAN, Ecr,
JOHN G. TALBOT, Ecr,
ROWLAND NEVITT BENNETT, Ecr.
HENRY BONHAM CARTER, Ecr, (Barrister),
BEAUMONT W. LUBBOCK, Ecr,
JOHN HAMILTON, Ecr,
ALBAN G. H. GIBBS, Ecr,
JOHN B. MARTIN, Ecr,
JOHN HUNTER, Ecr,
HENRY VIGNE, Ecr.

—: ooo :—

Elle accepte des assurances sur toute sorte de propriétés meubles ou immeubles, et règle, sans délai, en payant sur le champ, toutes les réclamations de ses assurés, soit pour dommages partiels, ou pour pertes totales causés par l'incendie.

SUCCURSALE A QUEBEC, EDIFICE BANQUE UNION

JAS. F. BELLEAU,

AGENT GENERAL D'ASSURANCE

CHARBON

Ciment de Portland,
Briques Blanches "T. Carr"
[illegible]
et Tuyaux de Drainage Ecossais

A. R. PRUNEAU & CIE

90, RUE DALHOUSIE

Québec, 17 octobre—J. E. 3m

Buanderie et Teinturerie a vapeur du Canada

17 Rue Elgin, Haute-Ville

(Porte voisine de l'Académie Commerciale des Frères)

Lavages de Familles, 25c par Douz.

M. **GEORGE LAFLEUR**, qui a 17 ans d'expérience dans les meilleurs établissements de teinturerie, vient d'ouvrir une teinturerie et buanderie de première classe. Tous les ordres qu'on voudra bien lui confier seront exécutés **sous 24 heures d'avis** et avec le plus grand soin.

PRIX TRES MODERES

AVIS

Les livres de BOUCHARD & BRETON ont été achetés par Joseph Déry. Ces comptes seront collectés par Ovide Bouchard, de la maison Bouchard & Trudel, coin des rues du Pont et St-Joseph. Ils devront être collectés d'ici au 1er janvier. Il y a aussi un (safe) a vendre.

23 nov.—E. 3ms.

LAIT ! LAIT

A vendre à 5 cents la pinte, hiver et été

DURANT LES HUIT MOIS PENDANT LESQUELS nous avons fourni au public, nous avons donné parfaite satisfaction à chacun

Nous avons aujourd'hui l'honneur d'informer le public de nouveau, que nous sommes prêts à lui fournir le lait désiré pendant toute l'année, au prix si modique **de 5 cts la pinte—20 cts** le gallon.

Ayant le nombre de charretiers requis, chaque famille pourra être servie aussi promptement que possible, à partir du 1er décembre.

Nous avons fait des arrangements avec les fermes du Séminaire, à la Canardière pour notre approvisionnement de lait, et nous pouvons garantir ce lait de première qualité.

Pour donner vos ordres adressez-vous par lettre à

PAQUET & HOUDE

BARRIERE STE FOYE

TELEPHONE 812

Québec, 11 décembre—E. J

Maison de Santé

LES PERSONNES DE LA CAMPAGNE ET de la ville, "des deux sexes" ayant à subir une opération ou à recevoir des soins médicaux pourront avoir une chambre privée à la nouvelle maison de santé des Drs **Grondin & Russell**, No. 30 Coté du Palais. Ces personnes sont libres d'avoir le médecin ou chirurgien de leur choix pour informations.

S'adresser au

Dr S. GRONDIN,
8 1/2 RUE DU PARLOIR.

PIANOS

NOUS AVONS NOMMÉ MM. BERNARD, FILS & CIE, marchands de pianos, etc., à Québec, Canada, nos seuls représentants dans cette ville et le district pour le contrôle exclusif de la vente de nos machines à coudre. Les acheteurs sont en conséquence priés de s'adresser à l'avenir chez MM. Bernard, Fils & Cie, qui sont nos seuls agents responsables et autorisés à Québec.

Signé
Domestic Sewing Machine Co.
New-York, 2 novembre 1891

Nouveau département

Nous avons ajouté à notre commerce de **Pianos** et d'**Instruments de Musique** de toute espèce un nouveau département de **Machines à Coudre** et accessoires de machines à coudre. Des engagements ont été conclus avec les fabricants pour l'agence et le contrôle exclusif de la vente à Québec et dans le district de la **Machine à Coudre "LA DOMESTIC"** de **New-York** qui n'a de supérieure dans aucun pays.

Cette machine confectionne toute espèce d'ouvrages pour l'usage des tailleurs, modistes, familles et ouvrages de haute fantaisies, fines broderies, soit avec le fil, la soie, la chenille, le fil d'or ou d'argent pour la production de paysages (landscapes) etc.

SEULE AGENCE A QUEBEC,
BERNARD, FILS & CIE.

Grand choix de **Pianos** de réputation fabriques à **New-York** et **Boston**, Etats-Unis, **Stuttgart**, Allemagne, **Toronto et Ingersoll**, Canada.

Harmoniums et orgues d'églises, instruments de cuivre pour corps de musique, musique en feuilles, etc., etc., etc.

BERNARD, FILS & Cie,

EDITEURS DE MUSIQUE,
135 et 137 Rue St-Jean
HAUTE-VILLE.

Departement des Cadres

ENCADREMENTS DE TOUTES SORTES FAITS à ordre, moulure en Chêne uni ou sculpté, en cerisier, châtaigner, en bronze antique et poli, en ivoire, etc., puis en argent en perle, en argent oxide, etc., etc.

Riches cadre en bois doré uni, Style **Louis XIV**, Style **Florentin**, etc.

Toutes sortes de patrons nouveaux et élégants, votre choix sur plus de 1000 cadres faits genre Panel, Cabinet and Carte de visite et Bijou.

Sauvez 10 p. c. en payant comptant

DEPARTEMENT DE LA PHOTOGRAPHIE

Toutes sortes de Cameras pour amateurs, pour cadeaux de Noël et du Nouvel An.

DE $1.00 EN MONTANT

J. E. LIVERNOIS

Rue Saint-Jean

Québec, 5 décembre—E. 1ms.

JEAN, POURQUOI

—VOUS—

Portez-vous si bien ?

Je me sers de la célèbre combinaison appelée,

(PEPTONIZED)

ALE ET BEEF

Je n'ai pas encore dépensé une demi-douzaine de bouteilles de cette préparation et déjà je me sens tout reconforté.

A. B.

Prix : 25 Cents la Bouteille

En vente chez tous les pharmaciens.

Québec, 21 janvier—E.J. 2s.

Traverse de Quebec et Levis

LES BATEAUX DE CETTE TRAVERSE (le temps le permettant le dimanche excepté) quitteront :

QUEBEC	LEVIS
Pour le Grand-Tronc	
A. M. 8.30 Train mixte pour Richmond.	A. M. 7.30 Malle de l'Ouest
11.30 Train Express rapide pour l'ouest	P. M. 2.30 Train Express rapide de l'Ouest.
P. M. 6.00 Malle pour l'ouest	
Pour l'Intercolonial	
A. M. 7.00 Train pour Campbelton.	A. M. 7.00 Mixte de Rivière du Loup.
7.30 Train (accommodation pour Rivière du Loup.	12.00 Malle de Halifax.
P. M. 2.00 Malle pour Halifax.	P. M. 5.00 Train (accommodation de la Rivière du Loup.
5.00 Train (accommodation pour la Rivière du Loup.	5.00 Malle de Campbelton.
Pour le Quebec-Central	
P. M. 1.10 Express pour Sherbrooke.	A. M. 10.30 Train Mixte de St-Joseph.
1.00 Train mixte pour St-Joseph.	P. M. 2.30 Express de Sherbrooke.

1er février 1892.

PIANOS A LOUER

Quelques pianos carrés "Schiedmayer" de seconde main, en bon ordre, à louer, où à vendre à prix modéré chez l'éditeur de musique A. Lavigne, 5, rue de la Fabrique. Aussi, un piano Chickering, 7 octaves en ordre parfait, à très bas prix.

nov.

CULBUTONS-LES

C'est du nerf, qu'il faut dans ces temps-ci, où les esprits en ébullition s'arrêtent difficilement aux idées d'intérêts et d'économies domestiques. Oui, beaucoup de nerf, il ne faut pas regarder aux sacrifices pour frapper les esprits et les forcer à regarder de notre côté, qui est aussi le côté le plus avantageux pour tout le monde ; c'est pourquoi nous répetons, culbutons-les, nous entendons dire les prix réguliers des marchandises pour en faire des prix JOBS qui attirent l'attention du public. C'est ce que nous faisons, et d'une jolie façon.

VENEZ VOIR NOS REDUCTIONS A LA

MAISON MYRAND & POULIOT

215 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

Feuilleton de L'ELECTEUR

54

PASCAL CARVAJAN

OU LA

VERITABLE NOBLESSE

—Autrement dit, que je prouve clair comme le jour que le jeune Clairefont est aussi blanc que l'hermine, et que, tenant le vieux dans le creux de la main que voici, je le laisse aller franc et quitte ?.........Mazettte ! Et que m'offre-t-elle en échange ? Sans doute une reconnaissance éternelle ?......

— Mademoiselle de Clairefont n'a point fixé de conditions......

—Et qui donc les fixera, sacredié ? s'écria Carvajan, dont le visage basané devint d'un rouge sombre.

—Vous, mon père, répondit froidement Pascal...N'êtes-vous pas le maître ?

Carvajan alla s'adosser à la cheminée.

—Je suis le maître, c'est vrai! dit-il avec une cauteleuse bonhomie......... Mais la situation est embarrassante...... Et deux avis valent mieux qu'un......... Toi, à ma place, qu'est-ce que tu ferais ?

—Je ne vous l'ai jamais laissé ignorer, mon père, et, dès le commencement de mon séjour, je vous ai exhorté à la conciliation. La situation de la famille de Clairefont était alors beaucoup moin grave qu'elle ne l'est aujourd'hui, et c'était uniquement dans votre intérêt que je parlais. Je souhaitais vous voir renoncer à une hostilité qui pouvait vous rabaisser dans l'opinion de beaucoup de gens. Je voulais vous voir des idees qui fussent à la hauteur de la position à laquelle vous avez su atteindre. Vous étiez le plus fort : il convenait de vous montrer généreux. C'était là le langage que je vous tenais...... Et ceux que vous considériez comme vos ennemis résistaient encore ! Que dois-je vous dire, aujourd'hui qu'ils sont vaincus, désespérés, et qu'ils demandent grâce ? Ce n'est pas un avis que je vous donne, c'est une prière que je vous adresse. Soyez humain : ne frappez pas des gens à terre. Détournez-vous de ces Clairefont qui n'existent plus maintenant. N'accablez pas le fils dont le seul et vrai crime est le nom qu'il porte, et laissez le père mourir en paix dans son domaine morcelé et appauvri.

—Le fils ! s'écria Carvajan avec colère. Oublies-tu qu'il t'a insulté devant toute la ville ?... Le père ! ne sais-tu pas qu'hier matin il a voulu m'assommer ? Des gens à terre ?......... Que feraient-ils alors s'il étaient debout ? Tu ne les connais pas : ce sont des bandits !

Il redevint très calme et, fourrant ses mains dans ses poches :

— Enfin, mon bonhomme, c'est très joli, mais ils me doivent près de quatre cent mille francs !

—Le domaine en vaut le double !......

— Pardienne ! je serais propre, sans ça !

— Mon père, reprit Pascal avec une émotion qui faisait trembler sa voix, ne m'ôtez pas tout espoir de vous convaincre...... Faites-moi ce sacrifice, et je vous en serai reconnaissant toute ma vie ! En échange, exigez de moi ce que vous voudrez, et j'y consens d'avance. Je serai votre serviteur, je m'attacherai à votre fortune, je ferai triompher votre ambition. Mes jours, mes nuits, tout vous appartiendra. Mais, au nom de ce qu'il y a de plus sacré, ne me refusez pas ce que je vous demande !......

Carvajan marcha sur son fils, et, avec une atroce ironie :

—Qu'es-ce qu'on t'a donc promis, si tu réussissais ?

—Mon père ! cria le jeune homme.

—Es-tu mon fils ou l'homme d'affaires des Clairefont ?

—N'est-ce pas un fils qui veut le nom de son père respecté et honoré ?

—Rsspect, honneur, mot bien placés dans ta bouche ! Allons, monsieur l'honnête homme, dis donc ardiment ce que tu penses ai donc le courage de ta trahison.........Crois-tu que j'en suis à m'apercevoir que j'ai un ennemi dans ma propre maison ? Tu rêves de me tromper !......... Tu es encore un peu trop jeune !.........Niais, qui se laisse entraîner par une femme, et qui veut duper son père ! Parle pour elle, plaide, soupire. Triple sot ! Tu verras comment elle t'en récompensera! Ah! j'ai voulu savoir à quoi m'en tenir, et je suis fixé maintenant : Va, elle t'apprendra le respect et l'honneur !

—Mon père !

—Ose donc me dire qu'elle ne t'a pas ensorcellé !

Ose donc nier que tu l'aimes!

Pascal, qui s'était courbé sous la colère paternelle, se redressa, et, montrant un visage illuminé par la passion :

—Eh bien ! oui, je l'aime ! Et ce sera le malheur de ma vie puisque je me vois placé entre vous, que je trouve inplacable, et elle, que je voudrais sacrée. Prenez pitié de moi ! Tous les coups que vous allez frapper tomberont sur mon cœur. C'est la fatalité qui a décidé ....Je n'ai pas été au-devant de Mademoiselle de Clairefont. Je l'ai rencontrée sans savoir qui elle était......... Et quand j'ai pu réfléchir, il était trop tard.........Je vous engage ma parole de ne jamais la revoir si vous voulez l'épargner......... Je ne connais ni son père ni son frère.........Devant les yeux je n'ai qu'elle. Elle seule ! Vous ne pouvez la haïr : elle ne vous a jamais rien fait......Mon père, vous avez aimé, vous aussi et vous avez souffert......... Au nom du passé, soyez bon aujourd'hui, et ne faites pas votre fils aussi malheureux que vous l'avez été vous-même ;

—Ah ! tu as eu tort dévoquer ce souvenir, dit Carvajan, car il me défend la pitié! Renonce à ton amour : il est un peu moins vieux que ma haine ! Du plus loin que je me souvienne, je la retrouve, vivace au fond de mon cœur. C'est en elle que j'ai puisé l'énergie qu'il m'a fallu pour arriver où je suis. Je n'ai rien fait dans ma vie que pour assurer son triomphe, et quand je touche au but, tu viens, pour un caprice, pour une amourette, me demander de renoncer à cette joie si ardemment revée ? Allons donc ! Tu n'es qu'un enfant plein de faiblesse et d'aveuglement. Tu ne sais pas te conduire .... Laisse-moi faire tes affaires, en même temps que les miennes, et je t'obtiendrai plus que tu n'as pas désirer. Tu m'accuse presque d'être un mauvais père.........Je te prouverai mon affection.........Cette fille que tu aimes, la veux-tu ? je te la donnerai. Tu la verras souple et douce ! Sa fierté ! ah ! ah ! j'ai un procédé, moi, infaillible pour mettre au pas les jeunes personnes qui s'en font accroire...... Aie confiance en moi......Suis mes conseils, ne te mêle de rien, sois simplement spectateur, et ta princesse est à toi !.........

—Jamais, cria Pascal avec furie. Je mourrais de honte devant elle !

—Ah ! ah ! fit Carvajan. Je crois m'être montré patient, mais tu commences à m'échauffer les oreilles ! J'apprécie la fantaisie, mais à la condition qu'elle ne se prolonge pas ! Il n'y a point de puissance humaine qui me ferait dire non quand j'ai pensé oui ! Or, je me suis fait, il y a trente années, le serment que je mettrais le marquis hors de son château et que je m'y installerais à sa place !

—Et moi, mon père, j'ai fait tout à l'heure le serment que je vous en empêcherais !

—Ah ! vraiment ! tu as juré cela ? dit Carvajan avec un calme effrayant. Eh bien ! tu apprendras à tes dépens qu'il ne faut jamais prendre d'engagement téméraire......Dans quinze jours, tu m'entends, le domaine de Clairefont passera en vente, et le marquis sera sur le grand chemin !

—Non, mon père, car demain vous serez payé !

—Allons donc ! ricana le banquier. Avec quel argent ?

—Avec le mien !

La maison en s'écroulant n'aurait pas produit un plus formidable effet.

— As-tu bien réfléchi, bégaya Carvajan, à ce que tu viens de dire ?

— Oui, mon père, comme vous à ce que vous voulez faire !

— Tu contrecarreras mes projets ?

—Je ne reculerai devant rien pour empêcher une spoliation indigne !

—Où prends-tu l'audace de me parler ainsi ?

—Dans l'horreur que vos actes m'inspirent !

A ces mots, Carvajan s'avança menaçant et terrible. Il parut grandir, son visage fut bouleversé par une colère sauvage. Debout, tout noir, les doigts crochus comme des griffes, ses yeux jaunes étincelant comme de l'or, on l'eût pris pour le génie du mal.

(A continuer.)

CHARBON

EGG,
STOVE,
CHESNUT, Etc.

Notre charbon est à l'abri et sera livré sans glace ni neige.

AUSSI

100,000 Briques rouges (1ere qualité)

A vendre chez

ARCHER & CIE

Québec, 21 novembre—E.J. 1m

Opinion conservatrice

Les bleus s'excitent beaucoup parce que des compagnies de chemins de fer et des entrepreneurs intéressés au bon gouvernement du pays ont versé une part de leurs légitimes profits dans la caisse électorale de notre parti, pour aider à débarrasser le Dominion du joug tory.

Que nos amis répondent à ces hypocrites en leur mettant sous les yeux l'article suivant, pris dans un de leurs principaux organes, le *Monde* du 8 septembre dernier :

Les fonds d'élections

Dans tous les pays soumis au régime représentatif, il y a des *clubs* ou associations politiques maintenus, toujours à grands frais, par des souscriptions prélevées parmi les amis respectifs des différents partis politiques.

Nous n'apprécions pas le fait, nous ne voulons que le constater.

Ces organisations sont la conséquence naturelle de l'*indifférence des électeurs pour la chose publique*. Leur utilité aura cessé, et elles disparaîtront du jour que l'on aura réussi à faire comprendre aux électeurs le devoir de conscience qui leur incombe de participer d'eux-mêmes à l'administration des affaires du pays par leur vote, chaque fois que la loi de la constitution les y appelle. D'ici là, les œuvres dispendieuses de la cabale, sous toutes ses formes variées, subsisteront en dépit des lois et de la vigilance des tribunaux. Selon nous, le clergé seul pourrait opérer une réforme à ce sujet dans notre état social.

Par clergé, nous comprenons les ministres de l'Eglise catholique et ceux des diverses autres dénominations religieuses du Canada.

Constatons-le donc de suite : au Canada comme ailleurs, il y a des organisations électorales dont l'objet est de faire prévaloir leur programme respectif.

Pour obtenir leur but, ces agences d'élection font des dépenses considérables, ouvertement quelquefois, secrètement très souvent.

Les souscriptions sont demandées aux amis pour rencontrer ces besoins multiples.

Nous n'apprenons rien. C'est la photographie parfaite de l'état de choses actuelles que nous reproduisons.

En effet, quel est le parti politique au Canada, aujourd'hui, qui peut se vanter d'exister sans l'aide d'organisations de cette nature ?

Que M. Laurier, qui veut poser à la vertu publique, se lève donc de son siège, dans la Chambre des Communes, et qu'il déclare, solennellement, sur sa responsabilité de chef de parti politique, que les libéraux n'ont pas demandé et qu'ils n'ont pas reçu de souscriptions pour les dernières élections générales.

M. Tarte peut-il déclarer à la Chambre des Communes qu'il n'a jamais eu recours aux fonds d'élection pour organiser les luttes politiques qu'il a faites, pour lui, et pour d'autres, depuis qu'il s'occupe des affaires publiques ?

L'honorable chef de l'opposition et M. Tarte sont-ils d'opinion qu'ils se sont déshonorés, en demandant à leurs amis politiques de les assister de leur argent et de leur travail, dans les batailles électorales qu'ils ont eu à soutenir, et notamment pendant les dernières élections générales ?

Car c'est un fait aujourd'hui notoire et ouvertement admis, par les libéraux eux-mêmes, que le parti libéral a reçu des souscriptions considérables pour les dernières élections, et que ces souscriptions ont été remises, en grande partie, au comité de Montréal, dont M. Geoffrion, avocat, C. R., était l'actif trésorier.

Va-t-on prétendre que cet acte de M. Geoffrion a mis en danger l'honneur de sa toge de conseiller de la Reine et qu'il devrait être pour cela conspué et chassé du barreau ?

La chose est connue, M. Senécal n'a-t-il pas déclaré sous serment pu'il avait souscrit et payé environ $1,000 par comté pour les élections provinciales de 1881 ?

M. Tarte a-t-il jamais fait un crime à M. Senécal pour avoir ainsi organisé un fonds électoral à même lequel il a pu faire ces souscriptions pour favoriser les élections de nos amis politiques ?

Bien loin de prendre ombrage de ce fait et de le considérer comme déshonorant, ne l'a-t-on pas plutôt fait valoir, en faveur de M. Senécal, comme un de ses titres à la reconnaissance du parti conservateur, et n'est-ce pas pour le récompenser de son zèle et de son dévouement au parti conservateur qu'il a eu l'honneur d'être élevé à la dignité de membre du Sénat canadien ?

C'est un malheur sans doute, nous le reconnaissons bien volontiers, mais il est aussi bon de le dire de suite et tout haut :

Les élections municipales et parlementaires, au Canada, ne se font plus sans argent. S'il en faut tant c'est parce que les électeurs en demandent.

Si les organisateurs et les administrateurs ou trésoriers de ces fonds méritent châtiment, que l'on punisse aussi tout les candidats, tous les députés, tous les électeurs qui en ont profité.

Car, s'il y a des coupables, ils le sont tous au même degré.

Il n'y aurait pas de justice à ne punir que les administrateurs de ces fonds, qui sont, de fait, *les personnes qui en profitent le moins*.

En effet, les fonds d'élection sont dépensés par les candidats et parmi les électeurs. Ce sont eux qui en profitent.

Nous condamnons la chose. C'est une immoralité.

Mais c'est un fait que chacun est à même de constater.

Le tableau n'est pas beau, il est très laid, mais il est aussi très fidèle. "

Le *Monde* est aujourd'hui l'un des plus ardents à dénoncer ses adversaires pour ce qu'il trouvait si naturel chez ses amis il n'y a pas six mois.

ACTUALITÉS

Pronostic météorologique pour les prochaines vingt-quatre heures.

Observatoire de Toronto.

5 février, minuit.

Bas Saint-Laurent.—Vents généralement de l'O. ; beau et froid.

L'honorable M. Mercier sera probablement de retour à Québec lundi.

Nous avons vu les réquisitions de huit paroisses de Bonaventure en faveur de la candidature de l'honorable M. Mercier.

Elles sont couvertes de plus de 2,000 noms, et il y en a encore à venir.

Le vote ordinaire du comté est de 3,000 voix.

On peut dire sans exagération que tout le monde signe.

L'adversaire de M. Mercier, quel qu'il soit, est sûr d'être écrasé et de perdre son dépôt.

Le *Chronicle*, journal conservateur, ne peut s'empêcher de trouver ridicule la Commission royale Mat[illegible]eu, McMaster et Masson.

Nous lisons dans son édition d'hier matin :

" Il semble certain que le juge Mathieu doit aller en Floride pour rétablir sa santé. En ce cas, la Commission royale se trouvera décapitée. A moins que M. McMaster en prenne la direction et procède, avec " son savant confrère M. Masson," à l'investigation des accusations contre l'ex-gouvernement."

Nous avons appris avec plaisir que Mme Shehyn est bien mieux.

M. R. R. McLennan, le député tory de Glengarry aux Communes, est gravement malade d'une rechute de la grippe.

Il faut voir les honnêtes journaux bleus, qui ont épuisé depuis longtemps tout le vocabulaire poissard à dénoncer les prévarications de ces affreux libéraux, se gaudir bruyamment du résultat de l'élection de Soulanges. Ils exaltent, ces organes de la pureté politique, et chantent en chœur que c'est une manifestation libre du sentiment public en faveur de l'ultra protectionnisme du gouvernement d'Ottawa.

Dieu sait, cependant, le déchaînement de corruption contre lequel nos amis ont eu à lutter à Soulanges.

M. Chapleau a adressé à M. Bain une lettre publique qui n'est qu'un acte de subornation des plus éhontés.

Des votants ont vendu leurs suffrages jusqu'à vingt-cinq piastres.

On a ordonné l'exécution des travaux du canal de Soulanges en plein cœur d'hiver, lorsque l'entreprise n'a pas encore été adjugée !

Et c'est dans les paroisses où doit passer ce canal, on peut le voir par le relevé du scrutin, que M. Bain a acheté sa majorité de 118 voix.

M. Mousseau a été battu, mais ce n'est certainement pas au vainqueur que revient l'honneur de la lutte.

L'élection de M. Bain va être contestée, comme les bleus s'y attendaient du reste.

La véritable note du sentiment populaire :

" Ce qui me fait de la peine aujourd'hui, c'est de voir que l'honorable M. Mercier, qui a pris les intérêts de cette partie de la province et du comté de Bonaventure, et qui a déjà fait beaucoup pour ce comté, pour la Baie des Chaleurs, soit vilipendé précisément à cause de cela aujourd'hui, et de voir qu'il souffre ainsi une persécution terrible, infâme."

(Le rév. M. Thivierge, archiprêtre, devant la Commission royale sur l'affaire de la Baie des Chaleurs).

On en est réduit maintenant à ne plus pouvoir se fier en rien aux journaux bleus.

Comme on le sait, les conservateurs ont seuls accès au bureau du greffier de la couronne en chancellerie et eux seuls par conséquent peuvent renseigner le public sur les dates certaines des élections. Leurs journaux publient tous les jours de ce temps-ci un tableau des comtés où les élections partielles sont fixées ; et nous l'avons reproduit, le croyant exact.

Suivant ce tableau, le scrutin devait avoir lieu dans cinq collèges électoraux avant-hier, il n'y a eu que deux élections, celles de Lennox et Prince-Edward. Une dépêche de Toronto mande que les trois autres sont remises à jeudi prochain.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Nous sommes évidemment sous le règne de la confusion et du désordre.

On nous écrit :

" A la séance du Conseil de Ville de Victoriaville, tenue mercredi le 3 courant, notre ami M. Paul Tourigny, marchand et manufacturier de l'endroit, a été élu maire à l'unanimité. Il était difficile de mieux choisir, car M. Tourigny mérite l'estime de tous ses concitoyens ; et tout en félicitant notre ami de son élévation à une charge aussi honorable, nous félicitons le conseil de Victoriaville d'avoir su se donner un tel chef."

On n'entend plus parler du Mérite Agricole.

L'hiver va-t-il se passer sans que les heureux concurrents reçoivent leurs médailles et leurs diplômes ?

Le gouvernement de Boucherville a-t-il entrepris de tuer toutes les bonnes mesures de M. Mercier, parce qu'elles viennent d'un adversaire ?

Nous lisons dans la *Minerve* :

" On croit que la Commission Royale reprendra ses travaux à Québec samedi. Que nos gentils *boodlers* se tiennent prêts !"

Nos gentils boodlers !

C'est sans doute M. L.P. Pelletier que la *Minerve* avertit aussi gentiment.

Encore de la *Minerve* :

" Sauvons la province ! Cela importe plus que d'être bleus ou rouges. "

C'est aussi notre avis. Mais que la *Minerve* soit sans inquiétude : le 8 mars, après les quatre mois de servage qu'il subit,—exactement le même laps de temps que celui du cramponnage des bleus en 1886,—le peuple saura faire son devoir et se débarrasser des petits despotes et des usurpateurs.

Le *Globe* de Boston propose la nomination du gouverneur Russell du Massachusetts comme candidat à la présidence des Etats-Unis.

Les journaux bleus qui ont répandu le bruit que le gouvernement fédéral devait conférer prochainement avec les autorités américaines sur la réciprocité commerciale entre le Canada et les Etats-Unis sont démentis par M. Abbott.

Le cardinal Manning est mort pauvre. Il a laissé pour tout bien une somme de moins de cent louis et une collection de livres.

Le *Matin* d'hier n'était qu'un galimatias incompréhensible,

Les articles étaient tous mêlés les uns dans les autres, et on y lisait entre autres phrases baroques, les suivantes :

" En disant que M. le sénateur Casgrain, père de notre ami, a voté pour l'abolition de la langue française, M. Langelier a sciemment trompé son auditoire, parce que, comme on le voit par la citation que nous avons faite, député ou tout autre chose, on n'est pas obligé de se laisser mourir de faim, et certes la nécessité devait être pressante, s'il faut en juger par les suites. C'est ainsi que le brave Pacaud et consorts ont su apporter un prompt remède à ce malheureux état de choses."...............

....

" Après tout que l'on soit ministre, de la loi, l'usage de la langue française n'est pas aboli, mais la loi déclare que la question est laissée entièrement à l'Assemblée Législative des Territoires, laquelle doit décider si oui ou non on doit se servir des deux langues dans l'Assemblée et devant les tribunaux."

La mort de l'honorable G. Bresse laisse les partis dans la proportion suivante au Conseil législatif :

Nationaux	Conservateurs
Archambault,	Boucher de la Bruère
Bryson,	De Boucherville.
Cormier,	Dionne,
Garneau,	Dorion,
Gilman,	Hearn,
Marcil,	LaRue,
Provost,	Laviolette,
Ross,	Méthot,
Starnes,	Ross, J. J.
Sylvestre,	Wood.
Tourville,	
Ward.	
12	10

L'honorable L. P. Pelletier s'est fait donner la quittance suivante par Mme Larochelle en juillet 1891 :

Québec, 22 juillet 1891.

Reçu de l'honorable L. P. Pelletier la balance me revenant sur les argents qu'il a eus en mains pour moi depuis la mort de mon mari, feu l'honorable L. N. Larochelle, dont quittance à ma satisfaction après règlement intervenu ce jour.

Georgiana P. Larochelle.

Il n'est pas question de $800 là-dedans.

Depuis quand les hommes d'affaires se font-ils donner des quittances pour de pareilles sommes sans indiquer au moins le montant ?

On dit que c'est M. Chapman, que le gouvernement Mercier a nommé à un emploi au secrétariat, qui est l'auteur des sottises rimées que le *Matin* publie contre M. Mercier.

Nous attendrons avant de croire à un pareil acte d'abjecte ingratitude.

Mgr l'archevêque d'Ottawa, qui était dangereusement malade depuis quelques jours, prend du mieux et est maintenant hors de danger.

La *Gazette* de Montréal prend à parti M. Flynn et tous les membres du cabinet Angers-de Boucherville qui se porteront candidats dans plus d'un comté.

De la *Minerve*, avec quelques légères modifications :

" Beaucoup de conservateurs admettent que l'honnête gouvernement qui a fait l'acquisition de M. L.P. Pelletier sera anéantie le 8 mars.

Les journaux de Montréal annoncent la mort de M. le Dr Tancrède Trudel, décédé, hier matin.

La réception de M. Pierre Loti, à l'Académie française, aura probablement lieu en avril prochain. C'est M. Mézières qui recevra l'auteur de " Mon Frère Yves."

Du *Mail*, journal tory :

" M. Mercier use de représailles contre ses adversaires. Le principal objet de ses accusations est M. L. P. Pelletier, un ancien partisan de son gouvernement, qui vient de se joindre à M. De Boucherville afin de faire partie de la nouvelle administration. Il est à désirer que M. Pelletier soit vaincu dans la présente lutte. S'il peut être éconduit du cabinet, M. De Boucherville sera délivré d'une faction qu'il est anxieux de détruire. Si M. Pelletier continue à faire partie du ministère, lorsqu'il est convaincu de *boodlage*, un grand nombre de libéraux pourront conclure de là qu'il vaut encore mieux supporter l'ancienne administration que la nouvelle.

Le *Matin* apprend à ses lecteurs qu'il y a eu hier soir une démonstration enthousiaste à la gare du Palais. " Au moment où le train qui emportait MM. Taillon et Nantel allait s'ébranler, dit-il, un libéral de St Hyacinthe, M. Duclos, a annoncé qu'il se séparait de son parti à cause des scandales du gouvernement Mercier."

Les gens de M. Pelletier ont l'enthousiasme facile et peu dégoûté. Ce monsieur Duclos dont l'adhésion leur paraît si précieuse, est bien connu. C'est un tanneur de St Hyacinthe, qui a ses idées toutes personnelles sur la nationalité canadienne-française et qui, aux dernières élections générales de la province, a fait la guerre à M. Mercier.

Savez-vous pourquoi ?

A cause du règlement de la question des Jésuites.

Nous signalons M. Duclos, ses principes et son orthodoxie à la surveillance de M. Tardivel, l'ami de cœur de M. Pelletier.

Le *Chronicle* annonce que l'élection fédérale pour Québec-Ouest aura lieu avant le mois de mars.

Nous apprenons que M. Martineau a décidé de retirer sa candidature à Lévis, prévoyant l'insuccès et la défaite humiliante qui l'attendaient.

Sir A. P. Caron est parti hier soir à dix heures pour Ottawa. Il reviendra à Québec la semaine prochaine.

M. D. Girouard, M. P., sera prochainement de retour de son voyage en Europe.

Les brefs pour l'élection partielle d'Ontario-Sud ont été émis hier. Nomination le 16, votation le 20 février.

L'honorable J. C. Patterson, le nouveau secrétaire d'Etat, a accepté la candidature dans Huron Ouest.

Dans Bellechasse, M. A. Turgeon aura facilement raison de M. Ephrem Audet, un homme presque aussi impopulaire que le parti qu'il représente.

Le projet du nouveau hôtel fait de grands progrès. Les derniers obstacles sont enlevés et M. Van Horne a été officiellement notifié du fait. Une réunion du comité des citoyens a été convoquée pour hier après-midi dans le but de mettre la dernière main aux préparatifs de cette gigantesque entreprise.

Nous regrettons d'apprendre que M. le colonel Rhodes est gravement malade.

EN VILLE

L'honorable L. Sylvestre, conseiller législatif, est en cette ville.

M. Aug. Tessier, ex-député et candidat libéral à Rimouski, est à Québec et part aujourd'hui pour son comté.

M. et Mme H. J. Beemer sont au St-Louis.

L'honorable juge Ouimet est arrivé en cette ville et loge au Florence.

M. A. H. Lymonds, représentant la maison Rodgers, et fils, Sheffield, Angleterre, est en cette ville.

L'honorable M. de Boucherville est parti, cette après-midi pour Montréal.

L'honorable M. McIntosh est arrivé au Saint-Louis hier.

M. A. E. Lalonde, de Montréal, et S. C. Riou, avocat, de Fraserville, sont arrivés au Saint-Louis hier.

M. et madame Hecker, de Montréal, sont arrivés à Québec jeudi dernier et se retirent chez l'honorable juge Taschereau.

FEU L'HON. M. BRESSE

Les restes de l'honorable G. Bresse arriveront, ici, ce matin, à 6.30 heures, par le Pacifique Canadien.

Tous les amis du regretté défunt ainsi que tous ses employés se rendront à la gare pour lui faire cortège. Plusieurs amis du défunt, demeurant à l'étranger, arriveront aussi ce matin.

A PROPOS DE LIVRES

Premier ministre et président du Conseil : M. Daloos Beloas Caleis (en langage vulgaire M. de Boucherville.)

Trésorier : M. Bosnau (Hall.)

Procureur général : M. Conesebabi (Casgrain.)

Commissaire des Travaux publics : M. Deduecu (Nantel.)

Commissaire des Terres de la Couronne : M. Bosfas (Flynn.)

Commissaire de l'Agriculture et Colonisation : M. Mosbisluda (Beaubien.)

Secrétaire de la province : M. Beslosoducaa (Pelletier.)

Ministres sans portefeuille : MM. Depasovamis (Taillon) et Cosbodagislas (McIntosh.)

Que nous chantez-vous là ? dira le lecteurs.

C'est bien simple : il faut bien faire servir à quelque chose le dernier ouvrage composé par le frère du premier ministre de Boucherville : *Le langage des nombres*. On a fait payer au gouvernement Mercier $5,000 pour cela, et c'était, croyez-nous-en, chaudement recommandé par les bleus.

Si M. de Boucherville est maintenu au pouvoir, il fera sans doute adopter le volapuk de son frère comme langue officielle. N'a-t-il pas déjà voté au Sénat l'abolition de la langue française ?

Après avoir fait payer $5,000 à la caisse publique pour *Le langage des nombres*, les bleus ont beau-nez de venir reprocher à M. Mercier d'avoir acheté 50,000 exemplaires du *Sylviculteur illustré*, et des traités d'agriculture et d'ensilage, qui sont des ouvrages d'utilité première dans un pays agricole comme le nôtre !

DERNIERES DEPECHES

Nouvelles de Montréal

UN ETAT DE CHOSES INTOLERABLE

PLAINTES DU BARREAU DE MONTREAL

On parle de faire adopter une loi pour empêcher les juges de descendre dans l'arène politique

UN EMPRUNT D'UN MILLION

NOUVELLES ELECTORALES

(De notre correspondant régulier)

Montréal, 5 janvier.—Tout ne marche pas sur des roulettes au Palais de Justice. Il y a longtemps que le barreau et les justiciables se plaignent du manque et de l'absence de juges, et les plaintes sont plus fondées que jamais. Ainsi, ce matin, il était onze heures et à peine pouvait-on découvrir un seul magistrat à l'œil nu. Les plaideurs et le avocats disent que les commissions royales paralysent les affaires judiciaires, rendent les juges malades et imposent à ceux qui résistent à la maladie une tâche énorme. Jamais, nous disaient ce matin de vieux avocats, on n'a vu au Palais de Justice un état de choses aussi désolant qu'aujourd'hui. D'autres discutaient pour savoir si le barreau de la province ne devrait pas s'adresser au parlement pour faire adopter un règlement qui empêcherait les juges de descendre du banc judiciaire. Les autorités devraient, à tout événement, faire disparaître le malaise qui règne aujourd'hui,

—Grande assemblée ce soir au Club National et beaucoup de monde.

—Les bleus du comté des Deux-Montagnes ont fini leur travail de parturition et le produit en est M. Jos. Girouard, notaire, de St-Benoît.

Pas d'enthousiasme chez les bleus et pas trop d'harmonie.

Nos amis, les libéraux, se réunissent lundi à Ste-Scholastique en grande assemblée publique pour choisir un adversaire à M. Girouard. Le comté est à nous, si l'on choisit un bon candidat et si l'on fait un brin de travail.

Richelieu.—Les bleus ont trouvé une victime dans la personne de M. Lacouture. C'est un candidat de paille qui va s'en faire tailler des croupières !

St-Hyacinthe. — Nos adversaires ont enfin pu mettre la main sur un candidat à Saint-Hyacinthe. L'adversaire de M. Desmarais sera le Dr Cartier, de Ste-Madeleine. Cette candidature est patronnée par M. Pelo de LaBruère.

Division Ste-Marie.—Nous sommes en position d'annoncer officiellement que M. l'échevin Jos. Roberts se présente comme candidat libéral indépendant dans la division Ste-Marie.

M. Roberts se présente à la demande de centaines d'ouvriers libéraux, des " bons vieux de la vieille." C'est un candidat puissant et ses adversaires ont besoin de prendre leur aplomb.

M. l'ex-échevin Martineau a déclaré hier à un journaliste que les chefs bleus languissaient trop au sujet de sa candidature et qu'ils laissaient gagner du terrain à M. Roberts.

M. Martineau est le candidat du parti conservateur et M. Boileau n'est qu'un homme qui s'impose.

Division de Ste-Anne.—Le conseil central a voté la somme de $500 pour appuyer la candidature de M. Boudreau dans la division de Ste-Anne.

Hochelaga.—Le conseil central des arts et métiers s'est réuni hier et a discuté les chances de M. T. St-Pierre, comme candidat ouvrier et indépendant dans le comté d'Hochelaga. M. St-Pierre est membre de l'union typographique et appartient à plusieurs sociétés ouvriers. La réunion du conseil central s'est ajournée sans prendre aucune décision.

Shefford.—M. Savaria vient à peine d'être choisi comme candidat bleu qu'on veut le changer. C'est un homme plusieurs fois dégommé et personne ne prend sa candidature au sérieux.

—Le corps de feu l'honorable G. Bresse a été embaumé, et est arrivé ce matin de New-York, en charge de MM. H. Lapointe et P. Alex. Boivin. Les funérailles auront lieu à Québec, lundi.

—M. Rocheleau a invité M. Taillon aux assemblées suivantes : A St-Hubert, le 9 courant, à 1 h. p. m. A Chambly-Bassin, jeudi, le 11 courant, à 1 h. p. m. A Longueuil, mardi, le 16 courant, à 1 h. p. m. A St-Basile-le-Grand, jeudi, le 18 courant, à 1 h. p. m. A St-Bruno, samedi, le 20 courant, à 1 h. p. m.

—Le gouvernement de Boucherville est en instances auprès de la Banque de Montréal pour contracter un emprunt temporaire d'un million de piastres. It ferait mieux d'attendre après les élections.

ECHOS D'OTTAWA

Causes inscrites en Cour Suprême

Brefs d'élections

(De notre correspondant régulier)

Ottawa, 5 février.—Le prochain terme de la Cour Suprême s'ouvrira le 16 courant. Les actions inscrites pour Québec sont : Morin *vs* la Reine, Paradis *vs* Besse, Dubois *vs* municipalité de Ste-Rose, *Dominion Savage Co. and Ligget vs* Thompson, les mêmes demandeurs *vs* Brown, Halteway *et al vs* Chaplin et la Banque d'Echange du Canada.

Les causes en appel pour les élections de Haldimand, Waterloo-Nord, Bellechasse, Argenteuil, Laprairie, Prescott, Northumberland-Ouest et Perth-Nord seront aussi plaidées.

—Les brefs d'élections pour les comtés de Deux-Montagnes et Vaudreuil ont été émis aujourd'hui. La votation dans le premier aura lieu le 20, et dans le second le 22.

—Le brefs pour West-Huron ont été émis. La votation aura lieu le 23.

—Le *Bank managers report*, journal généralement bien renseigné, annonce que la perspective est excellente pour le commerce du printemps.

—M. Haggart est arrivé cet après-midi. Les autres ministres sont repartis ce matin.

—L'analyste du Dominion est actuellement à faire l'analyse du lait et des produits d'agriculture.

Nouvelles de Toronto

(De notre correspondant régulier)

Toronto, 5 février.—Les correspondants à Ottawa des journaux de Toronto ayant écrit que les professeurs des écoles séparées étaient incapables d'enseigner leurs élèves, profitèrent de l'occasion pour attaquer l'inspecteur français White. Ils ont écrit au *Mail* pour se rétracter et ils ont ajouté que les professeurs sont suffisamment capables dans toutes les branches de l'enseignement.

—Les organes du gouvernement annoncent que les ministres d'Ottawa se rendront à Washington la semaine prochaine sur l'invitation du président pour discuter le traité de réciprocité, mais des dépêches de Washington annoncent qu'ils n'ont jamais reçu telle invitation.

Nous sommes priés de déclarer que M. Alfred Martineau n'est pas autorisé à se servir du nom de M. le Dr Guay, ni de celui de M. F. X. Lemieux, ni du parti national pour poser sa candidature dans le comté de Lévis comme libéral.

Nouvelles électorales

Témiscouata

On nous écrit :

" Lundi dernier, à une séance du conseil municipal de l'Isle-Verte, M. Simon Labrie, marchand, a été élu unanimement maire de la paroisse. Nos félicitations à notre ami.

—Notre candidat bleu se recommande à la charité publique dans ses visites aux électeurs. Il se dit ruiné et veut se *refaire une petite aisance pour ses vieux jours*—[Textuel].

—*Communiqué.* "

Matane

Sandy Bay, 3 janvier 1892.

Monsieur le Rédacteur,

Comme M. Flynn retarde beaucoup à se montrer dans le comté qu'il a choisi pour son cercueil politique, permettez-moi de poser dans votre journal quelques questions aux électeurs intelligents du comté de Matane, de quelque couleur qu'ils soient.

1o Où M. Flynn, vengeur de la morale publique, prend-il l'argent pour payer les comptes qu'on lui a présentés à Métis l'autre jour, pour au-delà de de $3,000.

C'est là un des points sur lesquels les électeurs du comté, même les conservateurs, ne savent que répondre. Les plus aveugles disent : c'est avec sa brillante clientèle d'avocat ; d'autres : c'est avec son salaire de professeur ; d'autres, et ce sont " malheureusement " les plus nombreux, disent tout simplement : c'est avec l'argent du peuple.

Dans tous les cas, il y a une chose certaine : c'est que sir A. P. a laissé des dettes dans toutes les paroisses. L'autre jour M. Flynn descendait en conquérant dans le comté. A peine a-t-il foulé de son pied vainqueur le sol de Matane, qu'une foule de créanciers du défunt sir A. P. jappent à ses talons, veulent le mordre et crient en chœur : " Si vous voulez que nous travaillions pour vous, payez vos dettes, sans cela pas de salut : " nous ne voulons point de vous."

Que faire contre cette meute affamée ? Discuté, impossible ; le parti le plus sage était de retourner à Québec. C'est ce que fit le lendemain matin l'honorable ministre.

Depuis ce temps pas plus de nouvelles de lui ici que sur la main. Dimanche on a annoncé à la porte de quelques églises qu'il se *posait* candidat, malgré les électeurs, mais personnes ne s'en est occupé.

A Matane, le Dr Pelletier a pour la circonstance pris la place du " crieur des âmes, " mais le tout s'est passé, paraît-il, aussi paisiblement que si l'on eut assisté à la vente d'un coq ou d'un veau.

M. Pinault a parlé ce jour-là à Sainte-Félicité. Notre brave ex-député y a été acclamé plus que jamais, et Herménégilde Gagnon, " l'homme au petit cochon, " s'est aperçu, mais un peu tard, que l'on a beau fréquenté de savants magistrats et de brillants avocats, le peuple, qui est bon juge, sait bien distinguer un honnête homme d'un coupable.

M. Pinaul a visité presque toute la partie du comté, en bas de Matane, maison par maison. Partout on l'aime et on le respecte. Une foule de conservateurs qui ne le connaissaient pas personnellement lui ont promis leur concours.

Les électeurs sont *tanés*, comme l'ont dit, de ce régime de ministres conservateurs, blagueurs et voleurs. Les libéraux sont sûrs du comté. Qu'il y vienne ! ce bon M. Flynn. Il n'a eu à Métis qu'un échantillon de ce qui l'attend à Matane. Douze ou treize ans ce n'est pas très long, et il reste une foule de gens dans le comté qui se souviennent. Un vieillard du Petit Matane a commencé à lui montrer son devoir l'autre jour à Petit Métis, et d'autres se proposent bien de continuer le remède.

Shefford

Les bleus du comté de Shefford ont choisi pour leur candidat M. A. F. Savaria, le même homme qui a été battu en 1886 par feu M. Th. Brassard et en 1888 par notre ami le Dr de Grosbois.

Montmagny

La *Sentinelle* nous apporte les détails de la rencontre de notre ami M. Bernatchez avec M. R. P. Vallée, dimanche, à Montmagny.

L'assemblée, qui a été tenue en face de la résidence de M. Roy, avocat, a été paisible, et M. Bernatchez a remporté un brillant succès sur son adversaire, malgré la réputation d'orateur qu'on donnait à ce dernier dans le comté.

Notre populaire candidat, remarque la *Sentinelle*, M. Bernatchez, sera élu par une majorité aussi imposante que celle de l'hiver dernier, malgré que M. Vallée se vante d'avoir des piastres à dépenser

Une entrevue avec M. Mercier

QUAND IL PUBLIERA SON MANIFESTE

Le rapport sur l'affaire de la Baie des Chaleurs

CE Q'E VAUT LE TEMOIGNAGE DE WHELAN

M. L. P. Pelletier aussi responsable que M. Garneau pour avoir fait escompter le billet de Whelan

Le *Star* publiait hier soir l'entrevue suivante que l'un de ses reporters a eu avec l'honorable M. Mercier :

" L'ex-premier, dit-il, est en parfaite santé ; mais, d'après l'avis de son médecin, il ne prendra part à aucune assemblée publique cette semaine afin de ne pas s'exposer à contracter quelque maladie dans une époque aussi critique.

" M. Mercier publiera son programme électoral aussitôt que le rapport de la commission sur l'affaire de la Baie des Chaleurs sera connu. Il était rumeur que le rapport du juge Jetté serait envoyé aujourd'hui au lieutenant-gouverneur ainsi que celui des juges Baby et Davidson ; mais M. Mercier n'a pu rien préciser à ce sujet. Il n'a pas revu le juge Jetté depuis la nomination de la dernière commission, et bien qu'il fût son ami intime il s'est souvent privé de le visiter durant sa maladie à raison de la délicatesse de la position où il se trouvait.

Concernant les faits mentionnés dans la dernière commission Royale, M. Mercier a dit : " La seule chose de quelque importance, ce sont les $25,000 de l'affaire Langlais. Cette transaction a déjà été amplement expliquée par les déclarations de M. Geoffrion, de mon frère et la mienne. L'argent fut envoyé pendant que j'étais à Sorel, et le tout fut donné à M. Geoffrion pour le comité des élections fédérales. Comme de raison, je ne dis pas que la chose était correcte ; je regrette que cette transaction ait été faite ; mais je ne m'en crois pas moralement responsable. Je n'ai pas reçu l'argent ; je ne l'ai pas payé et je ne savais pas comment il fut employé.

Quant à ce qui regarde le témoignage de M. Whelan, je n'ai rien à ajouter, dit M. Mercier, à ce que j'ai déclaré devant la première commission. Les deux montants que j'ai reçus de la société Whelan et Ford me furent payés par Ford, en 1886, lorsque j'étais chef de l'opposition. Les sommes étaient de $600 pour le comté de Dorchester et $400 pour Bellechasse.

J'ai juré que c'étaient là les deux seuls montants que j'aie reçus, et pour lesquels je suis responsable, et je défie Whelan ou tout autre de produire aucun document prouvant le contraire, outre le témoignage même de M. Whelan. Dans sa déposition M. Whelan a juré avoir payé $1500 à M. Garneau, sur une traite endossée par ce dernier. M. Garneau a fait publier une lettre dans laquelle il contredit ce rapport *in toto*.

Eh bien ! si M. Garneau doit être cru, M. Whelan a fait un faux état de compte ; et je ne crois pas qu'il y ait un seul homme au Canada qui hésiterait à accepter même une déclaration non assermentée de M. Garneau plutôt qu'une autre assermentée par M. Whelan.

M. Garneau rapporte qu'il avait rencontré M. Whelan, lorsqu'il se présenta dans le comté de Québec en 1886, et que M. Whelan lui offrit une souscription de $1,500.

Bien qu'il ne fût pas ministre alors, M. Garneau n'accepta pas de suite ; mais M. Whelan lui ayant répété plusieurs fois la même offre, il lui répondit de voir M. Belleau, secrétaire du comité conservateur-national à Québec. M. Whelan donna son billet à M. Belleau payable à l'ordre de M. Garneau. M. Belleau le fit endosser par M. Garneau ; M. L. P. Pelletier le fit escompter et en mit le montant à la disposition du comité. Lorsque le billet devint dû, il fut payé par MM. Whelan et Ford.

S'il peut y avoir crime dans cette affaire, —ce que je nie,—M. L. P. Pelletier doit en être tenu aussi responsable que M. Garneau. Comment donc peut-on accuser M. Garneau pour cette souscription quand il est parfaitement connu que M L P Pelletier, un des nouveaux ministres, *vengeurs de la moralité publique*, en a profité autant que tout autre ?

LE CAREME

Une bref de Léon XIII

Il dispense les fidèles du Jeune et de l'abstinence

Dimanche prochain, on publiera dans toutes les églises de l'archidiocèse, une circulaire dont les conclusions sont :

1o En vertu du pouvoir qui Nous est accordé par Sa Sainteté, dans un décret du 14 janvier, jusqu'à nouvel ordre et à partir du 7 février, Nous dispensons tous les fidèles, le clergé et les communautés de l'archidiocèse de faire maigre et de jeûner.

2o Cependant, nous espérons que pendant la Semaine Sainte, ceux qui le pourront, sans danger, au moins le vendredi saint, feront des pénitences ;

3o Les dimanches et les fêtes d'obligation après le dernier évangile des grand'messes, on récitera le psaume *miserere* ;

4o Dans les missions et communautés où l'on n'a pas chanté la messe, on récitera où l'on chantera ce psaume.

CONSEIL DE VILLE

La dernière séance avant les élections

REVENU DES MARCHÉS

Les soumissionnaires qui ne remplissent pas leur contrat

Une discussion au sujet de la remise d'un dépôt confisqué

DIVERS

Séance du Conseil municipal hier soir sous la présidence de Son Honneur le maire.

Etaient présents : MM. Kirouack, Fiset, Jolicœur, Moisan, Angers, Jacques, Vincent, Robitaille, Gagnon, Hearn, Parent, etc.

Après la lecture des minutes et de quelques lettres d'un intérêt privé. M. le greffier donne l'état du revenu des marchés pour le mois de janvier. Voici :

Marché Montcalm	$ 235 80
Marché Berthelot	86 70
Marché Jacques-Cartier	215 10
Marché Finlay	110 50
Saint-Sauveur	52 50

Lu le rapport du comité des finances recommandant que le dépôt de $200 soit remis à M. Octave Ratté. Il s'agit d'un dépôt au sujet d'une soumission faite en 1889. Renvoyé aux ordres du jour.

Lecture d'un rapport du comité des finances recommandant que la pétition de MM. Hall, Price, etc., au sujet de l'élargissement de la rue St-Paul, soit favorablement considérée, afin de donner de l'ouvrage à la classe ouvrière. Le comité désire qu'un certain montant soit affecté à cette fin.

Renvoyée aux ordres du jour.

Avant les ordres du jour, M. Fiset attire l'attention du conseil sur une motion présentée par le conseiller Angers à la dernière séance, au sujet de la préparation d'un état en rapport avec les accidents arrivés par suite des défectuosités du tuyau de l'aqueduc, avec les dépenses, etc., et fait remarquer que le rapport n'est pas encore venu.

M. Kirouac fait remarquer que la préparation de cet état prendra au moins un mois.

M. Angers est d'opinion que le conseil doit donner au département de l'aqueduc tout le temps nécessaire à la préparation de ce rapport.

M. le maire dit qu'il vient de recevoir un rapport demandé par lui aux officiers du département de l'aqueduc et qu'il désire en prendre connaissance avant de le communiquer au conseil. Ce n'est pas du reste le rapport demandé par le conseil.

M. l'échevin Fiset accepte.

M. le conseiller Gagnon demande si quelqu'autorisation a été donnée pour les travaux qui se font actuellement dans la rue Champlain. M. l'échevin Fiset lui explique que oui et la discussion en reste là.

Ordres du jour

Le premier ordre du jour est la prise en considération du rapport du comité des finances recommandant la remise du dépôt de M. Octave Ratté dont il est plus haut question.

M. l'échevin Robitaille demande qu'avant l'adoption de ce rapport, on s'assure si d'autres dépôts n'ont pas été confisqués dans les mêmes circonstances. S'il en est d'autres ils doivent être remis afin de rendre justice à tous les soumissionnaires. M. Robitaille cite le cas de M. E. Picard dont le dépôt a été confisqué dans les mêmes circonstance et demande que, si on remet le dépôt à M. Ratté, on remette celui de M. Picard. Il propose une motion à cet effet.

MM. Parent et Angers demandent que le dépôt de M. Picard ne lui soit remis que s'il en fait la demande, mais pas avant. Ils sont en faveur de la remise du dépôt de M. Ratté.

M. Moisan parle dans le même sens. M. le docteur Fiset aussi.

M. l'échevin Hearn dit que le cas de M. Ratté lui paraît juste et que cette entrepreneur a réellement droit à la remise de son dépôt, de même que M. Picard, et il demande que le rapport soit renvoyé au comité des finances.

M. Robitaille dit que la seule objection faite à sa motion est que M. Picard n'a jamais fait la demande de son dépôt confisqué. Or, M. Picard a fait trois fois demande de son dépôt.

M. Fiset.—Est-ce sous l'ancien conseil ?

M. Robitaille.—Oui.

M. Fiset.—Alors nous n'en savons rien.

M. Robitaille.—Le cas est le même que M. Ratté, car la confiscation de son dépôt date de 1889.

M. Fiset dit que les cas ne sont pas semblables et qu'on ne devrait pas les assimiler. Il est d'opinion que le conseil devrait adopter le rapport et que M. Robitaille devrait retirer sa motion.

On vote sur la motion avec le résultat suivant :

Pour.—MM. Robitaille, Hearn, Vincent, Kaine, Chambers, Dechêne.

Contre.—MM. Fiset, Angers, Kirouac, Béland, Moisan, Rancour, Leonard, Parent, Foley, Barbeau, Bussières, Jacques, et Gignac.

La motion est perdue.

M. Hearn proteste contre le résultat du vote parce que, dit-il, le rapport a été adopté par le comité des finances sur de fausses représentations. Lorsque la question est venue devant le comité, il a été dit que la ville n'avait rien perdu par l'action de M. Ratté, lorsque le contrat a été adopté. Depuis, j'ai appris que la ville avait perdu $1,000 dans cette affaire. Je dois donc protester et dire qu'on n'a aucun souci des intérêts de la cité de Québec. On ne demande pas au contracteur de faire un dépôt avec leur soumission afin de jeter de la poudre aux yeux du public, mais afin de favoriser les entrepreneurs sérieux. Je proteste encore une fois contre le rapport.

M. Fiset fait remarquer que M. Ratté n'a pas refusé de signer son contrat, mais qu'il y a eu une erreur dans sa soumission. Une fois l'erreur reconnue, M. Ratté a voulu signer son contrat, mais il n'a pu réussir parce que déjà le contrat avait été signé par M. Guérard chez le notaire de la corporation. La demande de M. Ratté est juste et doit être écoutée.

M. Angers est de cette opinion. Il répond à l'échevin Hearn que le Conseil n'est pas informé que le rapport a été adopté en comité sous de fausses représentations. La question doit être prise et résolue telle que présentée.

M. Chambers est de la même opinion que M. l'échevin Hearn.

M. Robitaille désire que tous les soumissionnaires soient mis sur un pied d'égalité et s'oppose à la remise du dépôt de M. Ratté.

M. Moisan est en faveur de la remise du dépôt.

M. l'échevin Hearn propose que le rapport soit renvoyé au comité des finances avec instruction de faire enquête, afin de voir si oui ou non il y a eu perte de la part de la cité.

M. Angers, à qui M. Hearn demande de seconder la motion, ayant refusé, M. Chambers consent à la seconder à la condition qu'une petite addition y soit faite.

On vote sur la motion de M. Hearn et le résultat est comme suit :

Pour.—MM. Chambers, Kaine, Hearn, Déchêne, Foley, Leonard, Robitaille et Vincent,—8.

Contre.—MM. Béland, Rancourt, Moisan, Parent, Barbeau, Bussière, Angers, Fiset et Kirouac.—9,

Motion perdue.

Proposé par M. Fiset, que le vote soit pris sur le rapport du vote sur la motion.

Pour.—MM. Fiset, Béland, Déchêne, Rancourt, Moisan, Parent, Barbeau, Bussière, Angers et Kirouac.—10.

Contre.—MM. Kane, Hearn, Foley, Leonard, Robitaille, Vincent, Chambers. —7.

Motion adoptee.

On vote ensuite sur le rapport, qui est adopté sur division, après une heure et demie de discussion.

Le second ordre du jour a trait à l'élargissement de la rue Saint-Paul.—Adopté.

Proposé par l'échevin Hearn, et secondé par l'échevin Robitaille. Que Son Honneur le maire soit autorisé à signer l'arrangement proposé avec le " British Lean Co."

Le Conseil s'ajourne à 15 jours.

C'est donc la dernière séance du Conseil avant les élections.

Travaux de la corporation

500 OUVRIERS A L'ŒUVRE POUR TROIS MOIS

$60,000 pour la classe ouvrière

La corporation fait exécuter depuis quelque temps les travaux les plus considérables qu'on ait vus depuis longtemps dans cette ville. 280 hommes travaillent à l'excavation de la rue Saint-Jean pour la construction d'un canal d'égout qui aura deux pieds de largeur sur trois de hauteur. Ce canal construit en briques recevra les égoûts du haut de la rue Saint-Jean. Il sera la continuation de celui qui existe déjà jusqu'à la porte Saint-Jean et s'arrêtera à la rue Salaberry.

Derrière le marché Montcalm et sur le terrain des Jésuites, 127 ouvriers sont employés à miner pour fournir la pierre dont aura besoin la corporation pour gravage de rues, etc.

15 mineurs travaillent à élargir la côte St-George et MM. Parent, Bilodeau et Lapointe, contracteurs, en emploient aussi un certain nombre à casser de la pierre.

75 travailleurs sont employés à élargir la rue Champlain et à débarrasser les terrains où a eu lieu l'éboulis.

En tout 500 ouvriers trouvent de l'emploi à ces travaux, dont le coût s'élèvera à $60,000. Ces travaux dureront à peu près trois mois.

Nouvelles du Jour

N'oubliez pas le grand bal de gala au patinoir de la Grande Allée ce soir.

Registre des hôtels

5 février 1892.

Hôtel St-Louis.—MM. A. E. Lalande, J. St-Onge, Montréal ; W. D. Dobson, E. E. Jamerson, Boston ; E. Davis, Brockville ; S. C. Rioux, Fraserville, J. L. Jackson, St-Raymond ; Honorable J. McIntosh, Waterville ; Achille Gagnon, Arthabaska.

En cour de révision

Jugement a été rendu hier dans une cause : Larue *vs* Desmeule *et al*, et Boissonneau mis en cause.

Ce jugement confirme celui de la Cour Supérieure en faveur du demandeur, dont les avocats étaient MM. Olivier, Letellier et DeGuise.

Aux contribuables du quartier Jacques-Cartier

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée en signant les listes qui m'ont été remises, me priant de me porter candidat aux honneurs civiques. Mais pour des raisons personnelles, je regrette de ne pouvoir accepter l'honneur de vous représenter au Conseil de ville, et vous prie de me croire

Votre humble serviteur,

Wm Carrier.

N'oubliez pas le grand bal de gala au patinoir de la Grande Allée ce soir.

Au patinoir

Le grand bal au patinoir ce soir sera ouvert par le lancier vocal. Cette danse sera magnifique et nous invitons nos lecteurs à se rendre de bonne heure afin de ne pas manquer de la voir.

Le bal ouvre à huit heures précises.

La constipation

Est presque toujours due à la négligence de tenir les intestins réguliers, et elle engendre souvent la dyspepsie ou l'indigestion. Réglez l'estomac et les intestins en employant les *Pilules anti-bilieuses* du Dr Ed. Morin qui ne manqueront pas de vous soulager promptement et vous guérir des plus mauvais cas de constipation.

Ces pilules sont vendues dans toutes les pharmacies.

En gros chez le Dr Ed. Morin & Cie, 12-114, rue Dalhousie, Québec.

o j 2fs